

Année académique 2025 - 2026

MASTER DE SPÉCIALISATION EN ÉTUDES DE GENRE

HUBERMONT

Odile

La production des violences locatives.

Trajectoire résidentielle et stratégies des mères solos en Wallonie



Promotrice : Chloé SALEMBIER, UCLouvain

Déclaration sur l'honneur

Je déclare qu'il s'agit d'un travail original et personnel, que toutes les sources référencées ont été indiquées dans leur totalité et ce, quelle que soit leur provenance.

L'utilisation des outils d'intelligence artificielle est conforme aux consignes générales d'utilisation publiées par l'UCLouvain et disponible à cette adresse : <https://cdn.uclouvain.be/groups/cms-editors-p1/portail/reglement/Consignes-ChatGPT-version-etudiante.pdf?itok=SebXXm87>

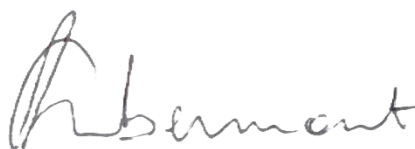
L'intelligence artificielle (ChatGPT) a été utilisée ponctuellement comme outil d'aide à la structuration et à la relecture, sans se substituer au travail d'analyse et de rédaction. Elle n'a pas en aucun cas produit les données, les analyses ou les interprétations présentées dans ce mémoire, qui relèvent exclusivement de mon travail.

Je suis consciente que le fait de ne pas citer une source, de ne pas la citer clairement et complètement, de ne pas annoncer dans une partie spécifique en début du mémoire l'utilisation que j'ai faite des outils d'intelligence artificielle ou de les utiliser de manière contraire à ce qui est prévu dans la note institutionnelle constituent des irrégularités graves au regard du [Règlement des études et des examens de l'Université catholique de Louvain](#) (Chapitre 4, section 7, article 107 à 114) au sein de l'Université. J'ai notamment pris connaissance des risques de sanctions académiques et disciplinaires encourues.

Au vu de ce qui précède, je déclare sur l'honneur ne pas avoir commis de plagiat ou toute autre forme de fraude et de n'avoir pas utilisé les outils d'intelligences artificielles en dehors de ce qui est accepté à l'UCLouvain.

Odile Hubermont

08 mai 2026



Remerciements

A ma maman, Frédérique Bribosia, maman solo féministe qui m'a montré la voie. Et à sa maman, ma grand-mère, Anne-Marie Backmes, féministe sans le savoir.

A François, pour son amour et son soutien. A Charly et Sasha pour les dessins. Merci à tous les trois de m'avoir accueillie chez vous.

Aux ami·es peu vu·es durant la durée de ce master, merci pour le soutien inconditionnel.

Merci enfin aux femmes qui ont accepté de me livrer une partie intime de leur vie pour ce mémoire.

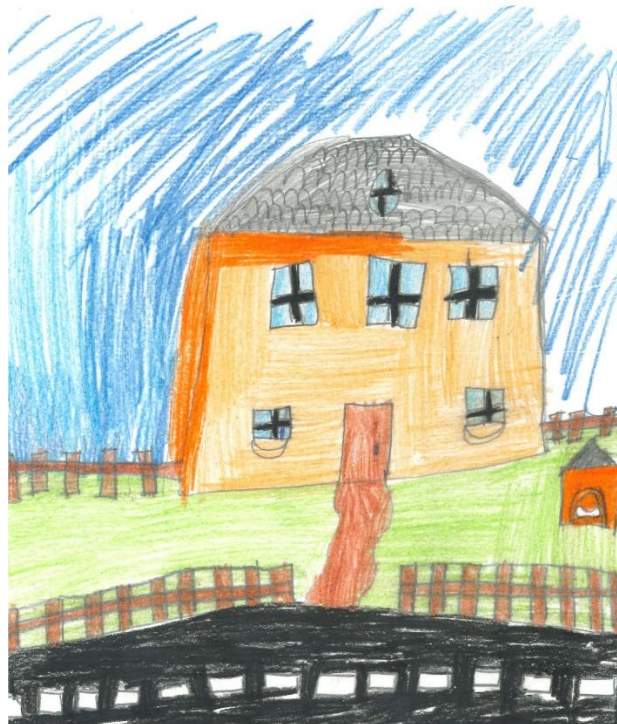


Table des matières

1. Introduction	6
2. Penser les violences locatives : cadre théorique, positionnement et construction d'un modèle d'analyse	8
2.1. Positionnement de la recherche.....	8
2.2. Définition des concepts centraux	10
2.3. L'émergence des violences locatives envers les mamans solos et la mise en place de stratégies	13
2.4. Contexte structurel : logement en Wallonie et situation des familles monoparentales sur le marché locatif.....	15
3. Méthodologie : production et analyse des données	17
3.1. Démarche de recherche : qualitative, inductive et située	17
3.2. Dispositif de l'enquête et composition du corpus	18
3.3. Démarche analytique, réflexivité et limites	20
4. Production des violences locatives	21
4.1. La monoparentalité comme position sociale spécifique structurant la relation locative.....	21
4.2. Les discriminations locatives : un premier mécanisme de restriction des possibles.....	26
4.3. De la dépendance résidentielle à la vulnérabilité.....	29
4.4. Les violences locatives comme produit des discriminations et de la vulnérabilité résidentielle	31
5. Les stratégies des mamans solos face aux violences locatives	39
5.1. Stratégies de survie	41
5.2. Stratégies d'adaptation.....	42
5.3. Stratégies de stabilisation.....	45
5.4. Stratégies d'autonomisation.....	46
5.5. Les effets du réseau relationnel sur la capacité d'action.....	47
6. Conclusion.....	51
Bibliographie.....	54

Annexe 1 : Tableaux récapitulatifs des entretiens.....	57
Annexe 2 : Guide d’entretien pour les mamans solos	59
Annexe 3 : Guide d’entretien pour les professionnel·les.....	62

1. Introduction

Tapez *maman solo* et *logement* dans n'importe quel moteur de recherche. Vous tomberez sur des pages dédiées des Régions wallonne et bruxelloise, des guides pratiques, des événements, des articles de presse ou de revues scientifiques, des études, des sondages, des associations dédiées aux parents, aux enfants, au logement, etc. Le phénomène est connu, étudié, documenté, encadré par des dispositifs publics, pensé politiquement et semble pris en charge. Et pourtant ! Quand on est *maman solo*, accéder à un logement et s'y maintenir reste un parcours semé d'obstacles : dossiers refusés, dizaines de logements visités, logement insalubre accepté faute de mieux, logement inadapté qu'on refuse de quitter car aucun autre n'est disponible, etc. Et derrière ces trajectoires de mamans, il y a des enfants dont les conditions de vie se construisent dans le stress, l'incertitude et l'instabilité. Car le logement constitue un enjeu central de stabilité matérielle, familiale et sociale. Il ne se réduit pas à un espace physique, il est le lieu de la sécurité, celui à partir duquel se déploie tout le reste (organisation du quotidien, projection dans le futur, vie professionnelle, réseau social, etc.). Lorsque cet espace est fragilisé, c'est l'ensemble des conditions d'existence qui l'est également. Ces situations sont souvent appréhendées comme des difficultés individuelles liées à des trajectoires de vie particulières ou à des fragilités personnelles. Cette lecture est largement partagée socialement et parfois intériorisée par les mamans solos elles-mêmes qui s'attribuent parfois la responsabilité de leur situation. Ce processus participe à invisibiliser les rapports sociaux dans lesquels s'inscrivent les trajectoires locatives de ces femmes. Les propriétaires du marché locatif privé étant majoritairement des hommes (IWEPS, 2023) et les familles monoparentales étant majoritairement dirigées par des femmes (CEHD, 2019), la relation locative ne peut donc être pensée comme neutre. Elle s'inscrit directement dans un rapport de domination genré qui structure les interactions et les conditions d'accès au logement.

Dans ce mémoire, je propose de déplacer le regard individualisant pour montrer que la question du logement et des mamans solos s'inscrit dans des rapports sociaux plus larges. Les relations locatives ne peuvent être réduites à de simples rapports contractuels mais constituent des relations asymétriques traversées de rapports de domination multiples. Dans ce contexte, les mamans solos occupent une position spécifique sur le marché locatif qui les expose à des formes particulières de contraintes, de vulnérabilité et de dépendance. C'est dans cet espace que se déploient des interactions que j'analyse à partir de la notion de violences locatives. Je me suis questionnée sur les conditions d'émergence de ces violences dans les trajectoires des mamans

solos et sur la manière dont celles-ci développent des stratégies pour y faire face malgré les contraintes structurelles fortes. Car s'il y a bien une chose à en retenir, c'est que les femmes dont je parlerai tout au long de ce mémoire ne sont pas passives. Et c'est leur expérience que je mettrai en avant ici.

La première partie posera le cadre théorique et contextuel, basé sur la littérature et qui servira de socle sur lequel mon analyse s'appuiera. Je présenterai ensuite la méthodologie employée. Enfin, je proposerai une analyse des mécanismes de production des violences locatives et des formes de capacité d'action sous contrainte développées par les mamans solos. Cette analyse se basera principalement sur la parole des femmes que j'ai pu rencontrer, afin de rendre visibles des expériences souvent invisibilisées et peu reconnues.

2. Penser les violences locatives : cadre théorique, positionnement et construction d'un modèle d'analyse

Avant tout, je tiens à expliciter le positionnement théorique et épistémologique de ce mémoire. Dans cette partie, je définirai quelques termes centraux qui seront nécessaires à la bonne compréhension de la suite. Je développerai ma problématisation et présenterai le contexte structurel du logement en Wallonie et la situation spécifique des mamans solos sur le marché locatif.

2.1. Positionnement de la recherche

Cette recherche a été menée avec une approche qualitative et située. Recherche qualitative car elle cherche à comprendre le sens donné par les mamans solos à leur expérience, à partir de leur récit et de situations concrètes (Paillé et Mucchielli, 2021). Même si des indicateurs statistiques seront mobilisés afin de poser un cadre structurel et systémique, ce sont les vécus qui m'intéressent le plus ici. La partie 3 « méthodologie » détaillera la manière dont j'ai procédé pour prendre en compte les phénomènes, souvent invisibles statistiquement et socialement, qui conduisent aux violences locatives.

Recherche située car j'ai veillé à prendre le contexte en compte. Les situations étudiées sont individuelles mais elles s'ancrent dans un contexte social structuré par des rapports asymétriques de genre, de classe et de race. Nous le verrons, les mères rencontrées s'inscrivent à l'intersection de toutes ces dominations, et bien d'autres encore. Leurs récits constituent un point d'entrée important pour comprendre le continuum des violences que subissent les femmes au quotidien et tout au long de leur vie, en les considérant non comme des événements isolés s'additionnant mais comme un tout où chaque violence s'entremêle et s'articule aux autres (Kelly, 1987/2019).

Recherche située aussi car je me suis inscrite dans l'épistémologie féministe du standpoint qui part du point de vue des dominé·es pour produire un savoir. Ceci en raison de leur exposition directe aux rapports de domination et de leurs points de vue particuliers (Harding, citée par Grandjean, 2021). Ce savoir n'a pas prétention à être complet car il ne reprend le point de vue que d'une partie des personnes impliquées, celles des « positions souvent négligées » (Grandjean, 2021, p.81). N'avoir rencontré que des locataires et aucun·e propriétaire est donc

un choix assumé autant qu'une limite de cette recherche. Les mamans solos occupent une position sociale spécifique sur le marché locatif. Ecouter ce qu'elles ont à dire et relayer leur parole a donc un véritable sens, cela permet de rendre visibles des rapports de domination qui touchent l'intime, cachés la plupart du temps, à l'instar des violences domestiques. Leurs récits nous montrent qu'elles ne restent pas passives face à ces violences. Les stratégies développées par les mères solos peuvent être rapprochées des pratiques d'ajustement aux situations de domination analysées par Bessin et Roulleau-Berger (2002), qui montrent qu'elles s'inscrivent dans une tension entre adaptation, survie et formes de contestation plus ou moins explicites. Ces auteur·ices insistent sur leur caractère situé, ambivalent et pris dans une tension entre résignation et contestation.

Recherche située encore car je suis moi-même une chercheuse avec mon propre vécu et mes biais de compréhension. Avant d'entamer ce master en études de genre, j'ai réalisé un master en anthropologie puis je me suis insérée dans le monde du travail. Mes différents emplois m'ont conduite dans le monde des ONG internationales, de l'éducation permanente et de la participation citoyenne. J'ai eu l'occasion de côtoyer énormément de femmes de milieux précaires, qui m'ont souvent livré leurs récits de violences, qu'elles soient familiales, conjugales, locatives et/ou patriarcales. Ces expériences professionnelles ont façonné ma manière d'accueillir des récits de violence, dans une posture d'écoute active, d'humilité et d'empathie. Dans ces emplois, comme dans cette recherche, j'ai toujours été consciente du lien asymétrique entre moi et les femmes qui me livraient leur témoignage. J'ai travaillé à créer un lien de confiance et à ne pas utiliser leurs histoires à mauvais escient. Je suis belge, blanche, mes parents sont propriétaires de leur maison et je ne vis pas de difficultés particulières dans mon logement. Je ne suis pas mère mais j'habite avec deux enfants en garde alternée, situation que j'ai moi-même vécue dans mon enfance. J'ai beaucoup déménagé et été confrontée à beaucoup de propriétaires. J'ai vécu dans des logements mal isolés mais je n'ai pas été victime de violences locatives telles que décrites dans ce mémoire. Mes postures de chercheuse en sciences sociales et de professionnelle dans le secteur social m'ont donc apporté à la fois le décentrement nécessaire et la compréhension d'un milieu dans lequel je n'ai pas moi-même vécu, même si j'ai pu l'approcher à diverses occasions. Enfin, je me suis engagée sur la question du droit au logement il y a quelques années. Cet engagement militant rejaillira sans doute dans cette recherche, tant les questions de la dignité dans et par le logement sont centrales pour moi, mais j'éviterai qu'il oriente excessivement ce mémoire et me baserai pour cela sur une

méthodologie rigoureuse avec une démarche d'analyse systématique des entretiens et un travail constant de mise à distance réflexive.

2.2. Définition des concepts centraux

Mamans solos

La monoparentalité constitue une catégorie construite historiquement, qui émerge dans des contextes sociaux et institutionnels spécifiques. Elle ne désigne pas une réalité homogène, mais regroupe des situations hétérogènes produites et reconnues comme telles au fil du temps (Wagener, 2019). Dès lors, la définition de la catégorie *mamans solos* a soulevé plusieurs interrogations pour moi: faut-il inclure toutes les mères élevant seules leurs enfants indépendamment du type de garde ? Faut-il tenir compte des situations d'absence temporaire du père (mission professionnelle, incarcération, hospitalisation, etc.) ? Qu'en est-il des mères vivant avec un nouveau compagnon, que celui-ci s'occupe des enfants ou pas ? Doit-on prendre en compte le fait qu'il y ait une pension alimentaire, que le père ait reconnu l'enfant, qu'il soit présent dans sa vie ? Doit-on se baser sur la composition de ménage ou les faits, sachant qu'un enfant ne peut être domicilié que chez l'un de ses parents et que ceci n'indique en rien le temps effectif passé dans son domicile légal ? Jusqu'à quel âge sont comptabilisés les enfants ?

La Ligue des Familles (2018) définit les familles monoparentales de manière très large : « Tous ceux et celles qui, à un moment de leur vie, se retrouvent en situation d'assumer seul(e) de manière permanente, principale, égalitaire ou occasionnelle l'hébergement et l'éducation d'un enfant ». J'ai décidé, dans le cadre de ce mémoire, d'en retenir une acception plus concise pour mieux cerner le sujet et me suis donc basée sur la définition de Lemaigre et Wagener (2013) « **Une situation où un parent assure en majeure partie seul au quotidien la charge économique et éducative du ou des enfant(s), qu'il ait (droit à) une rente alimentaire ou non** ». La Wallonie compte 12,3 % de ménages¹ monoparentaux (IWEPS, 2025) et plus de 80 % de ceux-ci ont une femme à leur tête (CEHD, 2019). C'est pourquoi je me baserai exclusivement sur le vécu des mères et non des pères, bien qu'une analyse comparative des deux eût été intéressante. Pour cette recherche, je me suis concentrée sur les mères avec une

¹ L'IWEPS (2025) précise qu'« un ménage se définit comme l'ensemble des personnes occupant habituellement un même logement et vivant en commun. [...] La notion de logement se réfère ainsi à la résidence principale d'un individu telle qu'enregistrée au Registre national des personnes physiques ».

garde majoritaire ou exclusive. Ces mères vivent la plupart du temps seules avec leur(s) enfant(s) et ont la responsabilité de toutes les charges du foyer (soin des enfants, scolarité, responsabilité financière et administrative, gestion des émotions, logistique du logement, etc.).

Il est important de garder à l'esprit que « mamans solos » n'est pas seulement une configuration familiale mais aussi une position sociale marquée par des discriminations spécifiques sur le marché locatif que nous aborderons plus loin dans ce mémoire.

Violences locatives

C'est l'ASBL Loyers Négociés qui m'a fait découvrir le terme *violence locative* et ma recherche a pris une tournure tout à fait différente à ce moment-là. Cette expression permet de relier des situations apparemment disparates dans une même catégorie structurelle. J'ai dès lors décidé de l'adopter et de la définir, même si elle ne semble pas avoir été théorisée dans la littérature scientifique. Les violences locatives sont **les situations où le/la propriétaire/bailleur-esse exerce un pouvoir abusif ou produit une atteinte concrète aux conditions d'habitation par action ou omission, s'inscrivant dans une relation contractuelle asymétrique**. Ces violences sont rendues possibles car les locataires sont dans une grande vulnérabilité résidentielle produite par le fonctionnement du marché locatif et les rapports sociaux qui le structurent, ce que j'analyserai plus précisément dans la partie 4. Il s'agit de violences dans la sphère privée, peu visibles socialement et prenant place dans une relation asymétrique de domination intersectionnelle, comme certaines violences intrafamiliales. Toutefois, à la différence de ces dernières, elles ne sont pas reconnues comme telles institutionnellement et ne bénéficient pas de dispositifs d'aide spécifiques, ce qui est dénoncé par certaines associations :

« Quand on a une femme qui est victime de violences conjugales vis-à-vis de son mari, elle a le droit à un hébergement si elle décide de partir, elle a le droit à un soutien. Or, si on a une maman qui est victime de violences locatives, il n'y a rien qui se fait. Cette maman se retrouve dans un centre d'hébergement pour tout le monde, mais sans aucune considération pour toutes les violences qu'elle a pu subir ». (Wassila Mahnane, Loyers Négociés)

Les entretiens réalisés m'ont permis d'identifier plusieurs registres de violences locatives : **matérielles** (insalubrité, matériel défectueux, impossibilité d'accéder à l'ensemble du bien loué, refus de réaliser certaines réparations), **relationnelles** (intrusion dans le logement, absence de réponses aux demandes, intimidation, pression, rétention d'information, injures), **économiques** (demande de caution trop élevée, retenue de caution illégale, pression financière,

indexation du loyer non justifiée ou illégale), **juridiques** (menace d'expulsion, procédure juridique, intimidation à partir de textes de loi, exploitation de la méconnaissance juridique) ainsi que **physiques** (intimidations physiques, coups, violences sexuelles). Une dernière catégorie pourrait être celle des violences **structurelles** liées au système économique néolibéral (absence d'encadrement des loyers, structure de la propriété, désinvestissement dans la production du logement social, etc.). Bien que ces dimensions structurelles participent pleinement à la production des violences locatives, je ne les aborderai pas ici de manière approfondie, mon analyse se concentrant sur les manifestations concrètes des violences locatives dans la relation entre propriétaires et locataires.

Stratégies et capacité d'action

Si les entretiens mettent en évidence des situations de précarité, de discrimination et de violence locative, ils montrent également que les mères ne sont pas dépourvues de ressources. Les concepts de stratégies et de capacité d'action sont primordiaux pour le comprendre.

J'ai choisi le terme de *stratégie* pour montrer comment les mamans solos façonnent elles-mêmes leur existence (Godard, cité par Bonvalet & Dureau, 2000). Dans ce mémoire, **les stratégies sont les actions concrètes mises en œuvre par les mamans solos pour accéder au logement, s'y maintenir, se défendre face aux propriétaires, contourner des contraintes institutionnelles et protéger leurs enfants**. Elles sont généralement situées dans le temps et en réaction aux violences subies. Elles sont la plupart du temps intentionnelles (recours au droit, mobilisation du réseau, changement professionnel, etc.) mais cette intentionnalité n'est pas toujours consciente ou planifiée (Bonvalet & Dureau, 2000). Elles relèvent d'une capacité d'ajustement pratique aux contraintes rencontrées.

La capacité d'action est un apprentissage de compétences, développées en réaction aux violences subies sur le long terme. Elle permet d'interpréter des situations, d'identifier les injustices, de nommer les discriminations, de mobiliser des ressources, d'ajuster ses stratégies d'action, d'activer un réseau, etc. Elle ne se réduit pas à des actions ponctuelles mais renvoie à une manière d'agir qui se construit dans le temps et au contact des différentes contraintes. A l'instar de l'agentivité théorisée par Judith Butler dans « Trouble dans le genre » (1990/2006), qui permet de penser une capacité d'action non pas pour s'extraire des rapports de pouvoir mais pour les transformer, jouer avec et *semer le trouble*. Cette capacité d'action est toujours **inscrite dans des contraintes structurelles fortes** : précarité économique, asymétrie du rapport locatif,

dépendance institutionnelle, responsabilité parentale exclusive. Elle est coûteuse en temps, en énergie et psychologiquement éprouvante. Elle ne supprime pas la vulnérabilité, mais s'exerce à l'intérieur de celle-ci. Il n'est pas question ici de tenir un discours individuel qui mettrait en avant la débrouillardise ou la résilience de certaines femmes comme des qualités personnelles qui leur permettraient de surmonter les difficultés de la vie. Ce que ce mémoire cherche à démontrer, c'est que les mères solos développent des formes d'action situées, contraintes et inégalement distribuées, qui coexistent avec des mécanismes structurels de domination.

2.3. L'émergence des violences locatives envers les mamans solos et la mise en place de stratégies

Les violences locatives vécues par les mamans solos ne relèvent pas de situations isolées mais sont des faits sociaux structurels, issus de rapports de domination préexistants à la relation locative et de logiques propres aux relations asymétriques entre locataires et propriétaires. Cette partie vise à articuler les concepts centraux définis plus haut afin de saisir la logique d'émergence des violences locatives et la manière dont la capacité d'action et les stratégies des mères solos se développent dans ce contexte. Cette problématique et l'enchaînement des faits sociaux décrit ici a émergé lors des entretiens réalisés pour ce mémoire. Dans cette partie, je m'attèle à en construire le squelette, que j'étayerai dans les parties 4 et 5 à partir des témoignages recueillis. Le logement occupe une place ambivalente dans les trajectoires des mères solos. Il peut constituer un levier de reconstruction après une séparation, mais il est aussi un espace à partir duquel les rapports de domination peuvent se renforcer. Les femmes peuvent par exemple être contraintes à un surinvestissement du travail de soin lié à des conditions d'habitation dégradées, comme nettoyer sans arrêt les traces d'humidité pour éviter que les enfants ne tombent malades. Cette dimension est centrale pour comprendre les conditions d'émergence des violences locatives.

La **relation locative** est une **relation structurellement asymétrique**. Le/la propriétaire détient un bien (le logement) nécessaire au/à la locataire. Plus qu'une relation contractuelle et juridique, elle est aussi matérielle et sociale. Cette relation s'inscrit dans un rapport de classe dans lequel l'accès à la propriété de l'un·e conditionne les conditions d'habitation de l'autre. Selon l'IWEPS (2023), qui a étudié la structure de la propriété en Wallonie, les propriétaires sont en général de

« petits bailleur·esses »² (avec un seul logement en location) qui ne font pas partie de la tranche la plus riche de la population mais qui ne se situent pas dans les tranches pauvres non plus. Leurs loyers ne sont pas leur seule source de revenus et ils ne dépendent pas de ceux-ci pour vivre. Ils sont plus riches en moyenne que le reste de la population, que ce soit par leur revenu ou leur patrimoine. Outre le rapport de domination de classe, les récits collectés pour ce mémoire nous indiquent une **intersectionnalité des rapports de domination préexistants** à la relation locative : genre, race, religion, validisme, etc. Selon l'IWEPS (2023), en Wallonie, il y a deux fois plus d'hommes propriétaires/bailleurs que de femmes, et cette proportion grandit chez les « grands bailleur·esses » (avec plus de cinq logements en location). Les mères solos sont statistiquement plus à risque de précarité que le reste de la population (IWEPS, 2025). Elles sont parfois d'origine étrangère, voilée ou perçue avec un accent non francophone, parfois malade ou en situation de handicap, etc. Ces configurations produisent des formes de domination intersectionnelles plus ou moins explicites. Cela signifie que les discriminations subies sont multiples et ne s'additionnent pas simplement mais s'entremêlent et s'intensifient mutuellement (Crenshaw, 1989). Ces discriminations entraînent une **vulnérabilité résidentielle** des mères solos sur le marché locatif. Elles y occupent une position structurelle de laquelle il est difficile de s'extraire. De ces rapports de domination et cette vulnérabilité émergent des **discriminations d'accès au logement**. Ces discriminations d'accès, additionnées à un manque de logement disponible à des prix raisonnables, provoquent une raréfaction des alternatives qui produit une véritable **dépendance résidentielle** vis-à-vis du/de la propriétaire, ce qui accentue encore la relation asymétrique initiale. En effet, les mères solos disposent de moins d'alternatives de logement, elles sont alors plus contraintes d'accepter des logements inadaptés et/ou insalubres. Leur possibilité de quitter un logement problématique est limitée. La menace de l'expulsion et la difficulté à se reloger avec leurs enfants constituent une pression constante, elles sont plus soumises au bon vouloir des propriétaires et dépendantes du logement qui leur est loué. Cette vulnérabilité résidentielle des mères solos est le terrain de production des **violences locatives**. Celles-ci émergent dans un contexte social où la capacité des locataires à contester, négocier des arrangements ou quitter le logement est structurellement limitée.

² Le terme *propriétaire* désigne la personne qui détient juridiquement le bien, tandis que celui de *bailleur* renvoie à la personne qui le met en location (et qui peut être la même personne que le propriétaire). Dans ce mémoire, le terme *propriétaire* est privilégié car il permet de désigner plus directement la position de détention du bien et les rapports de domination qui en découlent.

Malgré tout, cette position spécifique sur le marché locatif ne signifie pas une absence de **capacité d'action**. Les stratégies développées par les mères solos pour faire face aux violences locatives qu'elles subissent sont des réponses à ces contraintes structurelles. Leur espace d'action est restreint mais les mères solos se glissent dans les interstices du système locatif. Ces **stratégies** leur permettent de survivre, de s'adapter, de se stabiliser, voire de s'autonomiser. Cette capacité d'action constitue dès lors un élément central de ce mémoire.

2.4. Contexte structurel : logement en Wallonie et situation des familles monoparentales sur le marché locatif

Structure du marché locatif wallon

Selon le rapport sur les « chiffres clés du logement en Wallonie » du CEHD (2023), en Wallonie, la majorité des ménages sont propriétaires de leur logement (environ 65 %). Le marché locatif se divise entre le privé (environ 90 %) et le public (environ 10 %). Une grande majorité des locataires dépendent donc d'un·e propriétaire privé·e, sur un marché locatif nettement moins régulé que le marché public, renforçant l'asymétrie des rapports de pouvoir individuels. Le logement public, lui, destiné à un public plus précaire, n'a pas une offre suffisante pour toutes les demandes. Toujours selon le rapport du CEHD (2023), environ 2,5 % des ménages wallons sont candidats à un logement public. Les familles monoparentales représentent 28 % de ces candidatures (5 % avec un homme chef de ménage et 23 % avec une femme). Ce même rapport montre que le temps d'attente moyen pour l'attribution d'un logement social est de presque 2 ans, mais est globalement plus court pour les familles monoparentales. Selon la Société Wallonne du Logement (2025), en 2024, il y avait environ 50 000 personnes sur les listes d'attente. Le CEHD (2023) indique que les logements locatifs privés sont très diversifiés et varient fortement en termes de prix, qualité et localisation. Les ménages avec le moins de ressources accèdent en général moins aux logements de meilleure qualité. Ces ménages ont aussi moins de chances de pouvoir accéder un jour à la propriété et ils sont de plus en plus nombreux dans le cas. La combinaison de l'augmentation de la demande de logements locatifs et de l'offre limitée renforce les tensions sur le marché locatif, tout en favorisant les discriminations d'accès.

Situation des familles monoparentale sur le marché locatif wallon

Selon l'IWEPS (2026), le nombre de familles monoparentales augmente année après année et constitue une catégorie importante en matière d'évaluation des besoins en logements car leur

risque de pauvreté est plus important que pour les autres ménages, ce qui augmente leur fragilité face au marché locatif. Le baromètre des parents de la Ligue des Familles (2024) indique que près de trois quarts des parents doivent trouver un nouveau logement après une séparation et que ce sont les femmes qui ont le plus de difficulté à trouver un logement adapté à leurs besoins et leur budget. Si le baromètre n'en précise pas les raisons, plusieurs éléments structurels peuvent être avancés : inégalités de revenus entre ex-partenaires, statut juridique du logement occupé ensemble (propriété ou bail au nom d'un seul partenaire), garde majoritaire des enfants ou encore difficulté à assumer seule le coût du logement (Charbonneau; Crow et Hardey, cités par Rose, 2018).

Les familles monoparentales sont représentées sur l'ensemble du territoire wallon, même si elles se concentrent plus autour des centres urbains. Les familles monoparentales sont plus en demande de logements sociaux que les autres ménages wallons. En général, les locataires sur le marché privé ont plus de revenus que ceux sur le marché public, sauf dans le cas des familles monoparentales où la différence n'est que de 160 € en moyenne (CEHD, 2023). Comme le logement doit être plus grand, le pourcentage du revenu attribué au logement est le plus élevé chez les familles avec enfants, qu'il s'agisse de couple ou non. Cependant, les familles monoparentales doivent supporter ce coût avec un seul revenu. Pour ces dernières, le coût du logement privé représente en moyenne 40 % du revenu, quand il est de 24 % sur le marché public (CEHD, 2019). Ainsi, les logements des familles monoparentales sont généralement plus petits que les familles avec deux parents vivant ensemble, quel que soit le nombre d'enfants (CEHD, 2019). Cette part importante du revenu consacrée au logement réduit considérablement le budget pour les autres postes de dépenses et contribue à la précarisation des familles monoparentales. Enfin, les familles monoparentales ont beaucoup plus de difficultés que les autres ménages à occuper un logement de qualité et salubre (température, humidité, bruit, lumière, etc.) (CEHD, 2019).

Tous ces éléments montrent que les familles monoparentales occupent une place fragile sur le marché locatif wallon. Le manque de logements de qualité et à prix raisonnables (notamment à cause du manque de logements publics) produit une vulnérabilité résidentielle comme analysée précédemment.

3. Méthodologie : production et analyse des données

3.1. Démarche de recherche : qualitative, inductive et située

J'ai choisi de travailler à partir des expériences vécues par les mamans solos, relatées dans les entretiens. En portant attention aux situations concrètes, aux interactions avec les propriétaires et aux significations qu'elles attribuent à ces expériences, la démarche qualitative apparaît comme la plus adaptée à cette recherche (Paillé et Mucchielli, 2021). Il ne s'agit pas uniquement de documenter une liste de faits, mais de saisir les mécanismes et les rapports de domination multiples dans lesquels ils s'inscrivent. La méthodologie qualitative s'attache à comprendre un phénomène en partant des expériences et des interprétations que les acteur·ices sociaux·ales produisent de leur propre réalité (Savoie-Zajc, 2009). Elle se justifie donc particulièrement au regard de l'objet de ce mémoire. Les violences locatives, comme les autres types de violences domestiques, sont difficilement observables (Cavalin, 2018) car elles sont enfermées dans les espaces privés et sont rarement nommées, ce qui les rend peu quantifiables. Une approche quantitative ne permettrait donc pas de les saisir finement, même si elle permettrait sans doute d'en mesurer l'ampleur. A l'inverse, une méthodologie qualitative permet de comprendre comment ces violences sont vécues, perçues, contournées ou intégrées dans les trajectoires de vie des mamans solos. Elle permet également de mettre en lumière les stratégies développées pour y faire face. En définitive, l'analyse qualitative permet de saisir comment les dominations se manifestent concrètement dans la relation locative, ce qui constitue le cœur même de ce mémoire.

Cette recherche repose aussi sur une démarche inductive, dans laquelle j'ai construit les différentes catégories d'analyse directement à partir des entretiens que j'ai menés. La littérature documente largement l'accès au logement et les expulsions mais les rapports entre propriétaires et locataires sont moins étudiés. J'ai donc décidé de partir à l'écoute des personnes concernées pour privilégier la compréhension des phénomènes à partir de leur expérience. Cette démarche est en cohérence avec le positionnement épistémologique adopté dans ce mémoire, à savoir une perspective située et attentive aux rapports de domination. La démarche inductive ne signifie toutefois pas une absence de cadre théorique. L'analyse est construite dans un va-et-vient constant entre données empiriques et concepts scientifiques et permet d'inscrire certaines expériences individuelles dans des phénomènes sociaux plus larges. L'approche qualitative et inductive permet ainsi de prendre les récits des mamans solos au sérieux, non comme des

témoignages individuels mais comme des points d'entrée pour analyser des mécanismes sociaux plus larges à l'intersection de la monoparentalité, des inégalités de genre, de race et de classe ainsi que du fonctionnement du marché locatif.

Comme cela a été développé dans la partie 2.1, cette démarche s'inscrit dans une perspective située et féministe, relevant d'une « objectivité forte » (Harding, citée par Grandjean, 2021), qui ne repose pas sur une prétendue neutralité mais sur l'explicitation des conditions de production des données, la transparence des choix méthodologiques et la mise en perspective du regard porté sur la thématique. Le positionnement adopté dans ce mémoire a orienté mon accès au terrain et la parole recueillie. Être une femme, avoir déjà travaillé avec des femmes précarisées et être engagée sur le droit au logement ont sans doute contribué à créer un certain climat de confiance et à encourager l'expression de récits intimes. Dans le même temps, cette proximité relative avec le terrain n'annule pas l'asymétrie entre enquêtées et enquêtrice. Les participantes livrent des éléments de leur vie à une personne extérieure, dans un cadre de recherche qui n'est pas neutre. Cette asymétrie implique une vigilance particulière dans la manière de recueillir, d'interpréter et de restituer la parole qui m'a été confiée. J'ai veillé à éviter toute forme d'appropriation ou de simplification de ces récits, en les recontextualisant et en préservant leur complexité. La démarche d'analyse, reposant sur un coda strict et les allers-retours avec la littérature, permet de maintenir l'ancrage dans les données empiriques et de limiter les biais d'interprétation.

Enfin, le positionnement féministe de cette recherche, située dans les études de genre, constitue autant un outil qu'un point de vigilance. Il permet de rendre visibles des formes de violences peu reconnues et de les inscrire dans des rapports sociaux plus larges, mais il nécessite en retour une attention constante aux effets qu'il peut produire sur l'analyse. Cette réflexivité s'inscrit ainsi comme une condition de la rigueur méthodologique de ce travail.

3.2. Dispositif de l'enquête et composition du corpus

Pour mener mon enquête, j'ai choisi d'effectuer des entretiens semi-directifs. Ceux-ci présentent l'avantage de pouvoir se mener en ligne, ce qui a été le cas pour huit entretiens sur onze. Cela m'a permis de rencontrer des mères et des professionnelles dans une zone géographique large, tout en prenant en compte les contraintes de chacune. Les entretiens semi-directifs m'ont permis une grande souplesse dans les conversations, de créer un climat de confiance, de permettre l'émergence de récits, d'accéder aux expériences vécues, aux

trajectoires et aux perceptions personnelles. Pour constituer mon corpus, j'ai diffusé un appel à témoignages via mes réseaux sociaux personnels ainsi que dans des groupes consacrés au logement ou aux mamans solos. Cette annonce a été partagée à de nombreuses reprises, notamment par des comptes militants belges. Les mamans ont ensuite pris contact directement avec moi, ce qui implique une démarche active de leur part et une forme d'auto-sélection, qui laisse supposer qu'elles étaient sensibilisées aux enjeux de mon mémoire ou, en tout cas, concernées par la thématique. A la suite de ces prises de contact, un échange préalable m'a permis de présenter le cadre de la recherche et de vérifier que les participantes correspondaient aux critères retenus (mamans solos locataires en garde majoritaire ou exclusive, en Wallonie). Huit entretiens approfondis, d'une durée d'une heure à une heure et demi ont pu être menés³. Après ces entretiens, j'ai aussi voulu rencontrer des professionnel·les travaillant avec des mamans solos locataires. J'ai ainsi contacté trois associations qui ont accepté de me répondre : Loyers Négociés (ASBL bruxelloise de médiation entre propriétaires et locataires), le Relais des Familles Mono (un dispositif d'aide et d'accompagnement des familles monoparentales en Wallonie) et la Fédération Des Services Sociaux (FDSS), qui dispose d'un service d'étude pour le Relais des Familles Mono. Les trois professionnelles avec qui je me suis entretenue⁴ m'ont apporté un éclairage structurel de la situation et n'avaient pas pour vocation de valider les propos des mamans. Pour ce mémoire, les prénoms ont été modifiés afin d'anonymiser les participantes⁵. Il se compose de huit mères vivant majoritairement en milieu urbain et ayant entre un et trois enfants d'âges variés. La majorité d'entre elles sont actuellement locataires, dans le parc privé ou social. Elles ont toutes une expérience dans le parc privé et l'une d'elles est aujourd'hui propriétaire de son logement. Leurs trajectoires familiales sont diverses, allant de séparation au moment de la grossesse à des ruptures après plusieurs années de vie commune. Deux d'entre elles vivent actuellement en couple avec un nouveau compagnon. Toutes ont en commun d'assumer seules la charge principale des enfants et du logement.

³ Le guide d'entretien avec les mamans solos est disponible en annexe 2.

⁴ Le guide d'entretien avec les professionnelles est disponible en annexe 3

⁵ Le corpus est présenté en annexe 1

3.3. Démarche analytique, réflexivité et limites

Les entretiens réalisés ont été transcrits intégralement et ont fait l'objet d'un codage systématique. Les données ont été construites plutôt que recueillies passivement. Dans un premier temps, j'ai réalisé un codage empirique en repérant les éléments qui faisaient sens pour les enquêtées, en restant au plus proche de leurs propos. Ce codage visait avant tout à ne pas imposer de catégories préalables à l'analyse et à laisser émerger les premiers éléments de compréhension à partir des récits eux-mêmes. Ensuite, j'ai réalisé un codage plus analytique afin de structurer les premiers éléments. Les codes empiriques ont été regroupés en catégories d'analyse, permettant d'identifier les mécanismes sociaux à l'œuvre et les points communs dans les trajectoires des mamans rencontrées. Ce travail d'analyse a été réalisé avec l'apport de la littérature sur le sujet, ce qui a permis de mettre à l'épreuve et d'affiner progressivement les catégories analytiques mobilisées.

Cette recherche présente plusieurs limites qu'il convient de préciser et de situer. Ces limites n'invalident pas les résultats présentés mais en définissent la portée. En effet, cette recherche ne vise pas une généralisation statistique mais permet une compréhension située des violences locatives et des stratégies des mamans solos pour y faire face. Tout d'abord, la taille du corpus ne permet pas de prétendre à une représentativité statistique ni de couvrir toutes les situations existantes. Le mode de recrutement implique aussi un biais de sélection. Ce mode de recrutement peut exclure certaines personnes moins présentes en ligne ainsi que celles disposant de moins de temps, de ressources ou d'énergie pour participer à ce type de recherche. N'ayant pas sélectionné moi-même les profils des participantes, je n'ai pu constituer une représentativité statistique. Le dispositif d'entretien présente aussi certaines limites. Réalisés majoritairement en visioconférence, dans un temps limité et en une seule rencontre, certains sujets plus sensibles et intimes ont ainsi pu ne pas être abordés. Dans certains cas, la présence des enfants des participantes lors de l'entretien a aussi pu limiter la liberté de parole. Enfin, la visioconférence ne permet pas l'interprétation fine du langage corporel qui peut parfois compléter ou nuancer le discours oral.

4. Production des violences locatives

Cette partie s'appuie sur les entretiens réalisés avec les mamans solos. Elle vise à répondre à ces questions : Comment les mécanismes de violences locatives apparaissent concrètement dans les trajectoires de vie des mamans solos ? Quelles situations préexistantes à ces violences rendent possible leur émergence ? Les entretiens menés dans le cadre de ce mémoire, tout comme la littérature, montrent que ces situations ne sont pas isolées mais relèvent de mécanismes sociaux structurels. Les témoignages recueillis des mamans solos et des professionnelles du secteur m'ont permis d'observer ces mécanismes à partir de situations concrètes et de comprendre ainsi la manière dont ils sont vécus. L'apport principal de cette partie réside dans l'analyse des récits, tandis que la littérature permet d'en montrer le caractère structurel. Il ne s'agit plus de poser le cadre théorique des mécanismes sociaux à l'œuvre comme je l'ai fait en partie 2 mais d'observer comment ils se déploient concrètement dans la vie des mamans solos rencontrées. Les récits recueillis donnent à voir des situations où l'accès au logement est entravé, les conditions d'habitation dégradées et les marges de manœuvre pour partir ou négocier sont fortement limitées. C'est sur cette base que prennent forme les violences locatives.

4.1. La monoparentalité comme position sociale spécifique structurant la relation locative

« [La monoparentalité] a fait effet domino sur tout le reste. Tout. En matière de logement, en matière d'emploi, de vie, d'habitudes. Quand tout repose sur une seule tête à 100 %, c'est difficile. Rien qu'aller l'amener à l'école, la rechercher. Déjà y a plus qu'une seule famille. [...] On est tous dispatchés donc je n'ai même pas papy et mamie présents. Donc je suis vraiment le seul pilier pour ma fille. Et à la fois c'est bien, c'est rassurant, mais en même temps c'est déstabilisant. J'ai toujours l'impression d'être en période COVID par exemple, je n'ai plus fait de soirées avec mes copines, de restos. Je ne veux pas dire que je ne suis plus qu'une maman, mais ça a chamboulé tout le reste. Ma carrière professionnelle... Pourtant j'ai refait un master sur le tard que j'ai terminé quand la petite avait un an. [...] J'ai encore la chance d'avoir été diplômée. Mais c'est incroyable comme effet domino sur tout le reste. Et donc on va dire que je me suis fragilisée avec la monoparentalité, très fort. Tout : le budget, le logement, les finances, même au niveau social, les amitiés, tout ». (Chloé)

La monoparentalité chamboule tout. La vie sociale, la vie professionnelle, les habitudes, le budget. Et le logement ne fait pas exception. Toutes les mamans rencontrées en entretien me

disaient être soulagées de la séparation avec le papa de leurs enfants, à l'instar de Loubna : « Je me suis sentie libérée, en positif. J'ai repris possession de mes décisions ». Mais elles m'ont aussi toutes témoigné de la pression de devoir « gérer seule la situation » (Béatrice), « garantir la stabilité » (Camila), « porter toute la responsabilité » (Chloé), « offrir un cadre stable [aux enfants] » (Emilie), « [les] protéger » (Juliette), etc. Être maman solo, c'est assumer seule la charge de la sécurité, de la stabilité, du bien-être et de l'éducation des enfants. C'est aussi avoir le sentiment d'être mal perçue par la société, comme Emilie :

« Il y a quand même beaucoup cette image de “c'est le quart monde”, c'est assez violent ! “Elle a dû faire quelque chose pour se retrouver dans cette situation”. “C'est de sa faute” ». (Emilie)

Dans son rapport sur la monoparentalité (2024), la Fédération des Services Sociaux (FDSS) montre comment les mamans solos sont invalidées par la société, que ce soit dans leurs capacités à faire face seules aux difficultés que dans la reconnaissance de leurs ressources, de leur parole et de la légitimité de leurs expériences. La FDSS souligne également la pression ressentie à être des mères parfaites alors même que leur condition de mères solos complique l'exercice de la maternité et que la plupart d'entre elles disent apporter un soin particulier et prioritaire au bien-être de leurs enfants. Enfin, le rapport de la FDSS met le doigt sur le fait que la société n'envisage les mamans solos qu'une fois séparées alors que, bien souvent, même avant la séparation, elles portaient déjà seules toute la charge des enfants :

« J'ai eu une libération aussi parce que j'avais un 4e enfant en moins [son mari]. Donc ça, ça m'a fait énormément de bien. Et puis... Ça m'a donné de la force et du courage, devoir me démerder pour plein de petites choses. Mais [m'occuper] des enfants, je l'ai toujours fait toute seule. Quand on me demandait si j'avais besoin d'aide pour ça... En fait, je gérais déjà un peu tout ». (Emilie)

Certaines mamans rencontrées ont vécu des violences intrafamiliales et/ou conjugales par le passé. Elles en restent fortement marquées, ce qui produit des effets durables sur leurs ressources et leur trajectoire résidentielle. Ainsi, Béatrice et Chloé m'assurent ne plus jamais vouloir vivre en couple afin de protéger leurs enfants. Loubna, quant à elle, a des critères très précis du logement dans lequel elle se sentira en sécurité.

Être maman solo, c'est aussi subir un affaiblissement des réseaux sociaux, amicaux ou familiaux. Si, d'un côté, beaucoup de mères rencontrées ont pu compter sur leur famille ou leurs ami·es pour les aider en termes de logement, elles m'ont aussi presque toutes raconté comment leur situation familiale les avait éloignées de leurs anciens réseaux. La gestion quotidienne des

enfants et de toutes les contraintes logistiques reposant sur une seule personne, le temps disponible pour faire autre chose est considérablement réduit :

« Je n'ai pas trop de réseau autour de moi, j'ai perdu mes ami·es avec les années, avec ma fille. Avec le fait que je sois solo aussi, je ne sors plus, je ne suis plus aussi attractive qu'avant. Avant je sortais en discothèque, j'allais au resto, maintenant je ne fais plus tout ça ». (Chloé)

Cette situation d'isolement s'accompagne d'un recentrage forcé sur le logement. Celui-ci devient l'espace principal de la vie quotidienne. Dans ce contexte, les mamans solos se trouvent confrontées à une forme de double contrainte : elles occupent davantage leur logement, tout en étant plus exposées à des conditions d'habitation dégradées ou à un surinvestissement nécessaire pour le rendre vivable.

Être maman solo, c'est aussi être plus exposée à la précarité. Dans les entretiens, cette précarité prend différentes formes, entrelacées entre elles, liées notamment à l'emploi, à l'état de santé, à l'absence de pension alimentaire, à des dettes héritées d'anciennes vies conjugales, etc. L'enquête SILC de 2024 sur les revenus et les conditions de vie montre que 33,8 % des familles monoparentales sont en situation de précarité ou d'exclusion sociale (StatBel, 2025). Cette situation s'explique par le fait qu'elles disposent d'un seul revenu, occupent plutôt des emplois faiblement rémunéré, n'ont pas toujours la possibilité de travailler à temps plein car les horaires ne coïncident pas avec ceux des enfants, voire ne peuvent pas travailler du tout et bénéficient d'un revenu de remplacement. Les besoins d'une famille monoparentale étant identiques à ceux d'une famille avec deux parents, alors que les ressources disponibles sont moindres, le déséquilibre se crée vite. La séparation est souvent un moment charnière concernant le risque de précarité. Selon la FDSS (2024), il n'est pas rare que les pères refusent une garde alternée pour cause professionnelle, la garde d'un·e enfant étant difficilement conciliable avec une carrière ou des horaires atypiques. Les mères se retrouvent dès lors empêchées de travailler comme elle le voudraient. La séparation provoque un fractionnement des revenus et un dédoublement des besoins matériels, elle entraîne souvent un déménagement, son lot de dépenses (garantie, état des lieux, déménageurs, etc.) et de difficultés d'accès au logement.

Être maman solo, c'est aussi porter seule la charge émotionnelle. Et parfois pallier l'absence du père et les difficultés que cela peut engendrer chez les enfants. Cela ajoute encore une charge de suivi auprès de professionnel·les et tout ce que cela engendre au niveau financier et organisationnel :

« Elle a peur d'être toute seule, de rester toute seule. "Papa n'est pas là, peut-être que ma maman va m'abandonner aussi." Et donc ça aussi, c'est toute une thérapie, ce qu'on fait depuis qu'elle a 4 ans ». (Camila)

A ces éléments, s'ajoutent les difficultés psychologiques des mères elle-même liées à la séparation. Ces difficultés peuvent durer des années dans un combat juridique pour obtenir une pension alimentaire, processus tellement couteux en temps et en énergie qu'il empêche de faire quoi que ce soit d'autre : « J'étais au tribunal pour l'histoire de la pension alimentaire. Et j'étais épuisée avec ça. Je n'avais pas le courage ni la force pour pouvoir [faire autre chose] ». (Camila). Ces contraintes ne relèvent pas uniquement de la sphère privée mais influencent directement la capacité des mamans solos à faire valoir leurs droits locatifs et à accéder à une stabilité résidentielle.

Outre les contraintes qui pèsent sur les mamans solos, la relation qu'elles entretiennent avec leur propriétaire est asymétrique dès le départ et s'inscrit dans une longue série de rapports de domination sociaux et économiques. La relation locative ne se limite pas à un contrat de bail entre deux personnes sur un pied d'égalité mais s'inscrit dans un rapport de classe où une personne détient un bien qu'elle va laisser à une autre sous conditions (montant du loyer, durée de la location, etc.). Le/la locataire dépend de ce bien, encore plus quand il n'y a pas assez de logements disponibles à la location sur le marché (Bernard, 2007), comme c'est le cas en Wallonie⁶. Le paiement du loyer participe à l'augmentation du patrimoine du/de la propriétaire, tandis que le/la locataire reste dans une position de dépendance à l'égard du logement et du/de propriétaire. Des dispositifs existent pour limiter cette asymétrie, notamment des lois protégeant les locataires. Mais leur mobilisation reste inégalement accessible et les rapports de domination qui traversent le marché locatif restent prédominants. Les propriétaires ont le capital financier et une position sociale qui leur confère un pouvoir spécifique sur les conditions d'habitat du/de la locataire, qui se retrouve dans une position de fragilité dans la mesure où son accès au logement dépend en partie du/de la propriétaire.

⁶ Federia (2026), la fédération des agents immobiliers francophones de Belgique, estime que « la contraction du marché locatif se traduit, en 2025, par la disparition de plusieurs milliers de nouveaux baux malgré une demande toujours plus forte, portée par un contexte économique tendu et des évolutions démographiques et sociales qui accroissent le besoin de logements ».

Les rapports de classe ne sont pas les seuls à structurer cette relation asymétrique. Différents rapports de domination s'exercent avant même la relation locative, dans une logique intersectionnelle (Crenshaw, 1989). En effet, les entretiens montrent que la relation locative est également traversée par des rapports de domination liés au genre, qui influencent les interactions avec les propriétaires et les conditions d'accès au logement. Selon l'IWEPS (2023), les propriétaires privés sont majoritairement des hommes⁷ (ils représentent plus du double des femmes propriétaires). Une enquête du CEHD (2019) montre que 76,4 % des familles monoparentales dirigées par une femme sont locataires. Ces deux chiffres combinés suggèrent une grande probabilité que les mamans solos se retrouvent face à un propriétaire masculin, et que l'asymétrie de la relation propriétaire/locataire puisse être renforcée par des représentations sociales et des rapports de pouvoir genrés. Cela influence la manière dont les locataires sont perçues, traitées ou considérées par les propriétaires et inversement, comment les locataires osent ou non réagir face aux propriétaires.

Enfin, si les rapports de classes et de genre sont importants pour comprendre la relation asymétrique entre le/la propriétaire et le/la locataire, il ne faut pas non plus oublier les rapports de race. L'Observatoire des Inégalités (2025) indique que les propriétaires/bailleur·esses sont à 84 % d'origine belge et que 27 % des locataires sont d'une origine hors union européenne (17 % d'eux/elles ont la nationalité belge). Ces chiffres suggèrent qu'une partie des locataires issues de l'immigration se retrouvent dans des relations locatives avec des propriétaires majoritairement belges, ce qui peut également influencer la manière dont se construit la relation locative. Ces éléments permettent de situer les relations locatives dans un contexte plus large de rapports sociaux racialisés, même si ces dimensions ne sont pas toujours explicitement formulées comme telles dans les entretiens.

Toutes les contraintes pesant sur les mamans solos ainsi que les rapports de domination préexistants à la relation locative démontrent que la monoparentalité ne constitue pas uniquement une configuration familiale. Cela contribue à placer les mères solos dans une position spécifique sur le marché locatif et influence directement leur capacité à trouver un logement adapté, s'y maintenir ou déménager quand cela est nécessaire.

⁷ Pour la Wallonie, les biens sont possédés à 58,7 % par des hommes, 26,5 % par des femmes et 14,8 % par plusieurs propriétaires dont le genre n'est pas identifié.

4.2. Les discriminations locatives : un premier mécanisme de restriction des possibles

« C'était très, très compliqué. Je n'ai pas vraiment eu le choix [du logement]. Et puis, trouver un appartement alors qu'on est enceinte, qu'on est au CPAS, qu'on n'a personne... ». (Mélina)

Dans les trajectoires des mamans solos rencontrées, les discriminations constituent souvent le premier mécanisme par lequel leur accès au logement se trouve restreint et leurs alternatives pour en changer sont limitées. Ces discriminations influencent leur trajectoire résidentielle. Selon UNIA⁸, la discrimination consiste à traiter différemment une personne dans une situation comparable, sans raison valable et en fonction de certains critères (couleur de peau, âge, origine, genre, handicap, etc.) ce qui est interdit par la loi⁹. Dans le contexte du logement, ces discriminations ne sont pas uniquement des pratiques illégales mais aussi des mécanismes plus subtils et moins visibles de sélection, principalement au moment de l'accès au logement. Ces pratiques, souvent difficiles à prouver, participent à une sélection des locataires. Elles peuvent se manifester par des refus explicites des propriétaires, l'absence de réponses à des sollicitations, les mensonges, des exigences supplémentaires par rapport à d'autres candidat·es, parfois illégales (avoir un·e garant·e, une caution trop élevée, fournir des documents particuliers, etc.). Lorsque ces pratiques discriminatoires se prolongent durant la relation locative, elles peuvent constituer une forme de violence.

Si pour certaines mamans rencontrées, la difficulté d'accès au logement était plutôt imputée au fait d'avoir des enfants (ou d'être enceinte), beaucoup d'entre elles indiquaient que des préjugés sexistes influençaient la manière dont elles étaient perçues ou traitées par les propriétaires. Ces constats rejoignent les analyses de Nicolas Bernard (2007) qui explique que certain·es propriétaires ont tendance à penser qu'une femme seule ne saura pas entretenir correctement son logement. Mais pour Juliette, c'est tout l'inverse :

« Si on sait gérer une famille, on est beaucoup [de mamans] à savoir gérer un budget aussi et un logement. Donc faut pas stresser en se disant "c'est une femme toute seule, elle n'y arrivera pas".

⁸ UNIA, Qu'est-ce que la discrimination, URL : <https://www.unia.be/fr/discrimination-comprendre> (consultée le 15/03/2026)

⁹ Selon les trois lois fédérales principales : La loi antiracisme (1981), loi anti-discrimination (10 mai 2007), loi genre (2007), ainsi que des décrets et ordonnances régionales et certains articles du code pénal pour les délits de haine (UNIA)

Alors que, franchement, c'est quand même les femmes qui en font le plus, même quand il y a un homme. Donc oui, on y arrive [...] On a aucun intérêt à vouloir perdre le toit de nos enfants ». (Juliette)

C'est ce que me décrit aussi Chloé, quand le colocataire avec qui elle vivait a déménagé :

« [Le propriétaire] m'a dit "[...] Je préférerais qu'il y ait un homme dans la maison pour entretenir les abords, les haies et tout ça". J'ai répondu : "Écoutez, ne vous tracassez pas, je sais le faire comme lui. [...] Je vous préviens juste qu'il n'est plus là". "Et pour payer le loyer ? Vous allez réussir à me payer ?". J'ai dit : "Oui, ne vous tracassez pas. Je sais gérer la maison toute seule". C'est comme s'il avait douté, parce que le gars était parti [...]. Il n'était pas rassuré. Et d'ailleurs, quand j'ai fait visiter la maison pour les prochains locataires, le premier critère qu'il avait, c'était qu'il y ait un homme. S'il n'y avait pas d'homme, il ne faisait pas louer ». (Chloé)

Ces représentations des femmes seules, incapables d'entretenir leur maison et de payer leur loyer, renforcent l'image de locataires perçues comme moins fiables, ce qui restreint concrètement leur accès au logement de manière structurelle.

Les discriminations vécues par les mamans solos sont intersectionnelles. Elles touchent tant au fait qu'elles sont des femmes (de surcroît, sans homme), précaires (avec un seul revenu), qu'elles ont des enfants, qu'elles sont (parfois) racisées, etc. Ces différents critères ne s'additionnent pas mais se combinent pour produire une discrimination particulière sur le marché locatif. Pour Bernard (2007), les situations de précarité dans lesquelles se trouvent les mamans solos les rendent plus à risque d'être discriminées. Pour lui, certain·es propriétaires, déjà frileux·ses à l'idée de louer leur logement à une femme seule, le seraient encore plus si elle a des enfants et un revenu faible. Ils/elles craindraient en effet des loyers irréguliers, des tracasseries locatifs majeurs ou qu'une femme seule avec enfants soit difficile à expulser (Bruxelles Logement, 2023). C'est aussi ce que pense Wagener (2013), pour qui la difficulté d'accès au logement due aux faibles revenus est renforcée par d'autres critères : « Les femmes rencontrent dans ce domaine des difficultés qui se réfèrent directement au fait d'être femme et mère » (Wagener, 2013, p. 467). Bernard (2007) ajoute que ces discriminations sont exacerbées quand les femmes ont un revenu de remplacement. C'est ce que Mélina, bénéficiaire du CPAS, et Béatrice qui perçoit des indemnités de la mutuelle, me témoignaient. L'ensemble des mamans rencontrées en entretien indiquaient avoir eu des difficultés à trouver un logement du fait d'un seul revenu, même quand elles travaillaient en CDI et indépendamment de leur capacité réelle à payer :

« Je suis toute seule, il n'y a qu'un seul revenu qui rentre. Donc les propriétaires, ils se disent : “il n'y a qu'un revenu, il n'y a pas de garant, si jamais il y a des ennuis, on ne saura peut-être pas récupérer nos billes” ». (Océane)

« Être seule, avec un seul salaire et avec un enfant, les propriétaires ne sont pas vraiment très chouettes. Pourtant je travaillais à ce moment-là ». (Camila)

« Ce qui a été très difficile et très confrontant pour moi, c'est de me retrouver face à des propriétaires qui m'ont dit : “Non, il faut deux fiches de salaire.” Et là, vraiment, j'ai plein de portes qui sont fermées alors qu'à l'époque j'étais allée voir une maison qui était à 500€ par mois. Je savais payer sans problème ». (Emilie)

Certains témoignages reçus évoquent aussi des situations racistes qui ont influencé les relations avec le/la propriétaire, principalement au moment de l'accès au logement. Loubna m'expliquait que, dans son cas, c'était le port du voile qui posait problème :

« Je suis une femme musulmane voilée, donc des fois c'était OK [au téléphone], puis on ouvrait la porte et on me la claquait au visage » (Loubna).

Pour Juliette, femme noire adoptée, c'était la couleur de peau qui provoquait ces réactions :

« Mes parents sont blancs et je suis noire. Quand j'arrivais, femme noire enceinte toute seule, j'avais l'impression que c'était un peu le cliché déjà. Alors qu'avec mon père, qui est blanc, on me prenait plus au sérieux » (Juliette).

Enfin, pour Camila, c'est l'accent espagnol qui ne passe pas :

« Quand je téléphonais, le fait d'avoir un accent, ça posait déjà problème » (Camila).

Ces expériences individuelles s'inscrivent dans des tendances plus larges. Paul Verhaeghe (2020), ayant mené une campagne de test de discrimination en Wallonie, a démontré de fortes discriminations envers les personnes portant un nom marocain. Ces résultats suggèrent que des mécanismes similaires peuvent également concerner d'autres formes de racialisation, notamment la couleur de peau ou la langue. Dans son rapport d'activité 2024, UNIA indique que les critères dits « raciaux » constituent la troisième catégorie de discriminations signalées, derrière la fortune et le handicap.

Les discriminations que subissent les mamans solos dans l'accès au logement sont le premier mécanisme de restriction des possibles. Celles-ci limitent leur accès au logement et réduisent les alternatives possibles, dans un marché locatif déjà saturé. Cette restriction des possibilités participe à renforcer la vulnérabilité résidentielle des mères solos.

4.3. De la dépendance résidentielle à la vulnérabilité

« Je me dis que j'ai envie de partir, mais ici, je sais bien qu'elle [la propriétaire] ne me fait pas chier. Ailleurs, je ne sais pas comment ça va aller. Si les propriétaires ne vont pas commencer à râler pour rien. Et puis, nous virer. Parce qu'ils peuvent nous virer, entre guillemets, un peu comme ils veulent. Puis, maintenant, ils font des baux d'un an, donc après un an... Mais ils ne se rendent pas compte que changer de maison, c'est de l'énergie, mais c'est de l'argent aussi. Les déménagements, ça ne coûte pas rien ». (Béatrice)

Le manque de logements disponibles, abordables et de qualité ainsi que l'ensemble des contraintes pesant sur les mamans solos limitent fortement leurs alternatives résidentielles. Dans ce contexte, quitter un logement problématique ou contester devient plus difficile. Cette situation produit une dépendance résidentielle vis-à-vis du logement et du/de la propriétaire. L'accès et le maintien dans le logement ne relèvent pas toujours d'un choix libre, mais sont contraints par des facteurs extérieurs (refus locatifs, précarité, discriminations, etc.). Cette dépendance constitue un élément central dans la production des violences locatives. La dépendance résidentielle ne constitue pas une situation en soi, elle est un mécanisme relationnel spécifique qui crée de la vulnérabilité. Pour saisir cette situation, l'analyse de Bouillon et al. (2019) est très éclairante. Selon eux, la vulnérabilité est une notion qui permet d'englober une grande variété de situations tout en tenant compte du contexte structurel et des particularités individuelles. Ils/elles montrent comment la société fragilise les individus et rend plus difficile leur résistance aux aléas de la vie. Dans le domaine du logement, la vulnérabilité « vise à décrire les processus de production de positions résidentielles disqualifiées et tient compte des statuts mais aussi des liens sociaux qui se tissent autour de l'habitat. [...] Elle implique une expérience sociale, mais aussi des rapports de force et, enfin, des (im)possibilités d'agir » (Bouillon et al., 2019, p. 24). Dans le cas des mamans solos, cette vulnérabilité se traduit concrètement par des situations résidentielles instables, dégradées et/ou difficiles à quitter. La dépendance résidentielle vis-à-vis du/de la propriétaire participe ainsi à la production de cette vulnérabilité, dans des situations où les mères solos deviennent fragiles et où leur capacité d'action est structurellement limitée. Cette vulnérabilité n'est toutefois pas figée et peut évoluer dans le

temps (Soulet, 2014, cité par Bouillon et al., 2019), j'y reviendrai dans la partie 5 concernant les stratégies mises en place.

La vulnérabilité dans laquelle se trouvent certaines mamans rencontrées produit une immobilisation contrainte. Par exemple, Océane n'arrivait pas à réunir une somme suffisante pour la garantie locative d'un nouveau logement (c'est son compagnon qui l'a finalement payée pour leur permettre de déménager ensemble). Béatrice aimerait accéder à la propriété pour sécuriser sa situation résidentielle car elle a une peur permanente de se faire expulser, mais elle est exclue du crédit car elle n'a pas d'apport personnel, qu'elle perçoit des indemnités de la mutuelle et qu'elle a des dettes héritées de son ex-conjoint. Elle cherche donc un autre logement en location car le sien est insalubre mais elle ne trouve rien dans son budget. Cette recherche est d'autant plus contrainte qu'elle aimerait se rapprocher de l'école de son fils de 12 ans, actuellement à l'internat dans une zone où les loyers sont très élevés. D'autres témoignages montrent que la vulnérabilité résidentielle s'inscrit dans un ensemble de mécanismes qui restreignent l'accès au logement. Toutes les mamans rencontrées ont essuyé de multiples refus de location. Parfois, elles doivent accepter des logements au-dessus de leurs moyens, mais là aussi, elles peuvent être restreintes. Comme Mélina qui reçoit un revenu d'intégration sociale. Le CPAS lui fixe un budget maximum pour son loyer, qui lui semble trop peu pour trouver un logement décent pour elle et son fils de 18 mois. Certaines mamans n'ont d'autre possibilité que d'accepter des conditions de logement dégradées et dégradantes. Leur capacité de négociation est réduite car elles n'ont pas la possibilité (financière et d'accès) d'être exigeantes sur l'état du bien et acceptent des conditions parfois illégales (Bernard, 2007). De nombreuses situations l'illustrent concrètement. Ainsi, Chloé vit depuis des années dans un logement insalubre avec de la mэрule, Camila a dormi durant des mois dans son salon avec sa fille car il y avait trop d'humidité dans leurs chambres, Loubna et Béatrice ont des voisins violents, Emilie a vécu dans le froid pendant des années.

La dépendance résidentielle contribue ainsi à produire de la vulnérabilité limitant les marges de manœuvre des mères solos sur le marché locatif. Elle réduit leur capacité à quitter un logement ou à en contester les conditions. Elle les expose davantage à des conditions d'habitat insalubres ou à des pratiques abusives. Cette vulnérabilité structurelle crée un terrain favorable à l'apparition de violences locatives.

4.4. Les violences locatives comme produit des discriminations et de la vulnérabilité résidentielle

« Il a commencé à y avoir de l'eau dans la chambre de ma fille. Au départ, c'était un tout petit peu. Puis l'hiver, ça a commencé à sentir vraiment le moisi. Donc j'ai contacté le propriétaire. Tu sais ce qu'il nous dit ? Qu'il faut mettre de la litière à chat dans une chaussette pour absorber l'humidité ! [...] Et puis, petit à petit, c'est devenu noir de chez noir. Avec l'eau de Javel, il faut passer un petit coup, donc j'ai fait ça. Jusqu'au moment où ma fille a commencé à être malade. Et puis, dans ma chambre, ça a commencé aussi, tout le long de la fenêtre. [Le propriétaire] m'a dit "Si je dois contacter un expert et qu'il s'avère que c'est vous qui n'aérez pas assez, c'est vous qui devrez payer" ». (Camila)

Les violences locatives renvoient aux situations où le/la propriétaire exerce un pouvoir abusif ou porte atteinte aux conditions d'habitation, par action ou omission. Elles résultent de l'articulation des mécanismes décrits jusqu'ici : des rapports de domination intersectionnels qui structurent la relation asymétrique propriétaire/locataire jusqu'aux discriminations qui contribuent à produire une vulnérabilité résidentielle. Les mamans solos voient leurs marges de manœuvre réduites, elles disposent de peu d'alternatives et se trouvent contraintes d'accepter des conditions qu'elles n'auraient pas acceptées dans un autre contexte. Ces violences sont présentes dans tous les entretiens que j'ai réalisés. Elles sont le fil rouge des expériences locatives des mamans solos. Toutes les mamans rencontrées aspirent à offrir de la stabilité à leurs enfants. Elles en font même un point prioritaire dans leur vie. Le logement est d'une importance capitale dans la construction d'une stabilité, comme le relève que Wagener (2013). Pour les mamans rencontrées, il est considéré comme un lieu de sécurité :

« C'est le repère, c'est le QG, c'est la base. Je ne sais pas comment dire. C'est la sécurité ! Un peu tout ça. C'est la tranquillité, c'est là où on ne te dérange pas ». (Juliette)

Les violences locatives viennent précisément fragiliser cet espace censé garantir stabilité et sécurité en produisant de l'instabilité, de l'insécurité et une détérioration des conditions matérielles et psychiques d'existence.

Les violences locatives reposent souvent sur l'exploitation de la dépendance résidentielle et de la vulnérabilité, dont certain·es propriétaires profitent. Selon Bernard (2007), le fait que les mamans solos soient dans une position de précarité, qu'elles aient une faible marge de négociation et rencontrent des difficultés à faire valoir leurs droits amène certain·es

propriétaires à en profiter pour ne pas remettre leur bien en état, imposer des conditions contractuelles illégales ou tenter de garder la garantie locative à la fin du contrat. Il explique que ces situations sont rendues possibles car ces mères se trouvent en situation d'urgence et sont contraintes d'accepter des conditions de logement dégradées pour ne pas se retrouver à la rue avec leurs enfants. Salembier (2018), à partir de quarante récits de vie de femmes, fait le même constat. Je l'ai également constaté lors de mes entretiens, notamment avec Chloé et Océane. Toutes deux se sont battues pour récupérer leur garantie locative face à des propriétaires qui profitaient de leur situation de vulnérabilité pour essayer de la conserver :

« Le propriétaire n'était vraiment pas réglo. D'ailleurs, j'ai eu des soucis parce qu'il n'a jamais voulu me rendre ma garantie locative alors que j'ai rendu la maison encore plus en état que quand je l'ai eue. Sauf qu'il y a eu des inondations. [...] Il voulait mettre tout sur mon compte. Quand j'ai quitté la maison, [selon lui], j'aurais pu au moins frotter les murs à la javel pour enlever les traces de moisissure. [...] Donc [on est allé chez le] juge de paix, il m'a fallu 8-9 mois, des courriers, des trucs. Finalement, j'ai récupéré tout, jusqu'au dernier centime, mais tous les locataires précédents n'ont pas fait la même démarche que moi. D'ailleurs, j'avais même été retrouver les deux anciens locataires. Il n'était pas réglo, il n'avait jamais rendu les garanties locatives. Il était propriétaire de 18 maisons dans la région et il était connu pour être une sale vermine ». (Chloé)

Les démarches qu'elles ont entamées (juge de paix ou pression via une association) leur ont demandé beaucoup de temps et d'énergie. Même lorsque les recours existent, leur mobilisation demande souvent beaucoup de ressources dont les mamans solos ne disposent pas toujours, ce qui limite leur accessibilité.

Beaucoup de mamans solos rencontrées ne verbalisent pas ces violences, voire trouvent même des justifications aux propriétaires. Certaines situations peuvent ne pas être identifiées comme violentes car elles sont « banalisées » et rendues « ordinaires » par la société, ce qui empêche ainsi de détecter le continuum des violences (Kelly, 1988/2019). Emilie raconte comment le logement qu'elle avait loué pour elle et ses trois enfants était mal isolé et comment ils y avaient froid :

« Je crois que pour eux [les propriétaires] ça allait, c'était bien. De leur âge, je crois que c'était très bien parce qu'ils ont toujours été habitués à ça ». (Emilie)

Dans la suite de l'entretien, Emilie m'explique qu'elle n'a même pas demandé à ce que les propriétaires interviennent car, selon elle, cela n'aurait pas eu d'effet. Cette difficulté à nommer certaines situations comme des violences peut être éclairée par les mécanismes de violence symbolique théorisé par Bourdieu (1998) par lesquels les rapports de domination sont intériorisés et contribuent à rendre certaines situations difficilement contestables, ce qui participe à leur maintien.

Afin de rendre compte de la diversité des violences vécues par les mamans solos dans la relation avec leurs propriétaires, je propose de les distinguer en quatre catégories, en fonction de ce qui m'a été rapporté lors des entretiens : les **violences matérielles**, les **violences relationnelles et psychologiques**, les **violences économiques et juridiques**, et enfin les **violences physiques et sexuelles**. Elles ne sont pas classées par ordre d'importance, toutes ont un impact significatif sur les locataires, particulièrement quand elles sont multiples et répétées dans le temps. Ces catégories ne sont pas hermétiques, une même situation peut relever de plusieurs formes de violences.

Violences matérielles

Les violences locatives peuvent se manifester concrètement dans les conditions matérielles d'habitation. Elles sont les violences les plus visibles et affectent directement l'état du logement et les conditions de vie des mamans solos et de leurs enfants. Le Code wallon de l'habitation durable (1998) prévoit neuf domaines¹⁰ permettant d'évaluer la salubrité d'un logement et visant à garantir que chaque personne puisse vivre dans un logement sain et sécurisé, conforme à la dignité humaine comme le prévoit l'article 23 de la Constitution belge. Les situations rencontrées au cours des entretiens menés pour ce mémoire recouvrent la plupart de ces domaines. Certaines sont liées à des formes de négligence des propriétaires qui reportent ou ne réalisent pas les travaux nécessaires. Il arrive aussi que les locataires acceptent des conditions dégradées en raison du bas niveau de loyer ou de l'absence d'alternatives. Enfin, d'autres situations montrent des pratiques plus intentionnelles, par exemple lorsque les propriétaires choisissent de ne pas investir dans leur bien, sachant qu'ils pourront malgré tout le louer. Cette logique peut s'apparenter à une gestion économique du logement où la rentabilité prime sur les

¹⁰ Stabilité, étanchéité, installation électrique et de gaz, ventilation, éclairage naturel, équipement sanitaire et chauffage, surpeuplement, circulation, impact sur la santé.

conditions d'habitation. Dans certains cas, la responsabilité est implicitement renvoyée aux locataires, comme lorsque Camila se voit attribuer l'humidité de son logement à un manque d'aération, le propriétaire allant même jusqu'à imputer la responsabilité à la respiration de sa fille. Ce type de renversement de responsabilité constitue une forme de violence qui délégitime la parole des locataires. Une partie des situations d'insalubrité rencontrées concerne la dégradation des conditions d'habitation. Les entretiens font état de logements très mal isolés, d'humidité importante ou d'absence de chauffage durant de longs mois :

« J'ai le tuyau de descente du toit qui passe dans ma salle de bain. Du coup, il fait très froid, c'est impossible de chauffer. J'ai tout le temps de l'humidité, donc les murs pourrissent. Il faut, quasi tous les mois, que je mette du produit et que j'enlève toute la moisissure parce que c'est récurrent. Le tuyau de descente est tout le temps mouillé ». (Béatrice)

« Je suis restée le premier hiver sans chauffage. La chaudière à mazout a pété. [Le propriétaire] a mis 4 mois avant de faire les travaux et de se décider ». (Océane)

« C'était une maison qui n'était pas isolée. A chaque fois qu'il pleuvait dehors, il pleuvait dans les caves, donc toutes les caves étaient pourries, humides, on ne savait rien stocker. Il y avait juste un petit poêle à bois, le chauffage merdique aussi, on se les caillait. [...] On avait même des cloportes à l'intérieur de la maison tellement c'était humide ». (Chloé)

Ces situations ne relèvent pas uniquement de défaillances techniques, mais traduisent un rapport de pouvoir où l'entretien du logement devient une variable d'ajustement au détriment des locataires. Ces situations les empêchent de chauffer correctement leur logement et mettent leur santé et celle de leurs enfants en danger. Elles entraînent des coûts supplémentaires, renforçant la précarité, tant en termes de charges énergétiques que d'entretien, voire de frais médicaux. Ces effets contribuent à renforcer la vulnérabilité résidentielle en augmentant les contraintes financières et matérielles pesant sur les mères solos. Au-delà de conditions d'habitation dégradées, certaines situations les mettent directement en danger. Par exemple, des équipements défectueux sont signalés, notamment des installations électriques vétustes (prises électriques qui prennent feu) ou appareils défaillants (chauffe-eau, poêle à pellets, etc.).

Violences relationnelles et psychologiques

Les violences locatives peuvent aussi prendre des formes relationnelles et psychologiques, qui affectent directement les mamans dans leur bien-être et leur rapport au logement. Ce sont des violences moins visibles car elles s'inscrivent dans des interactions quotidiennes et sont plus

difficilement identifiables comme telles. Pourtant, elles participent à instaurer un climat d'insécurité, de pression et de contrôle. La relation entre propriétaire et locataire peut prendre des apparences de bienveillance, marquée par une certaine proximité et de la familiarité. Certain-es propriétaires se présentent comme protecteurs-rices, c'est le cas de Béatrice. Depuis que sa propriétaire a acheté la maison il y a environ 10 ans, elle en a presque toujours été l'unique locataire. Elle m'indique bien s'entendre avec elle, lui faire entièrement confiance et cela semble réciproque. A tel point que la propriétaire lui a un jour envoyé un message disant : « C'est plus ta maison que la mienne et je n'aurais pas ma fille, je te l'aurais donné ». Cette apparente proximité ne remet pas en cause la relation asymétrique qui structure leur lien locatif, mais tend au contraire à la masquer, dans une logique proche de la domination symbolique (Bourdieu, 1998). En effet, Béatrice reste dépendante de la volonté de sa propriétaire de réaliser ou non les réparations nécessaires dans son logement et exprime une inquiétude profonde quant à la pérennité de cette location, notamment en cas de succession. Cette forme de relation, qui semble protectrice et sympathique, peut être qualifiée de paternaliste et contribue à maintenir la dépendance des locataires en rendant plus difficile la contestation de certaines situations.

Parmi les violences relationnelles et psychologiques rencontrées lors des entretiens, les mamans ont évoqué des intrusions répétées des propriétaires dans leur logement, des visites sans leur consentement ou des formes de surveillance, notamment lorsque ceux-ci habitent à proximité du bien loué. C'est ainsi que Mélina s'est retrouvée plusieurs fois, chez elle, face à son propriétaire sans en avoir été avertie ou que des ouvriers ont pénétré dans sa cuisine sans qu'elle les y ait invités. Chloé, quant à elle, s'est sentie surveillée par ses propriétaires habitant à l'étage supérieur :

« Je ne me sentais pas chez moi, ils faisaient des commentaires. Souvent, quand j'étais avec quelqu'un c'était : "Oh, c'est qui ?", "Tiens, on a vu quelqu'un !". Parce que finalement, ils avaient vue sur tout chez moi ». (Chloé)

Ces pratiques remettent en question la fonction même du logement comme espace privé, en réduisant fortement l'intimité des locataires. D'autres situations relèvent de formes de pression et d'intimidation de la part des propriétaires. Les mamans rencontrées évoquent des menaces, du chantage, une absence délibérée de réponse à leurs demandes ou de la rétention d'information concernant leur logement. Ainsi, Camila s'est vu refuser la consultation du rapport d'expert venu constater les problèmes d'humidité chez elle. Océane, elle, a dû employer la menace de poursuites contre son propriétaire pour qu'il décroche son téléphone quand elle

l'appelait pour lui signaler des problèmes dans le logement. Ces pratiques limitent l'accès à l'information et la capacité d'action des locataires, renforçant ainsi leur dépendance au bon vouloir des propriétaires.

Violences économiques et juridiques

Les violences locatives peuvent également prendre des formes économiques ou juridiques, qui se déploient à travers les coûts nécessaires au logement (garanties, charges, loyer, etc.) ou dans les règles et contrats encadrant la relation locative. Les violences locatives économiques concernent les contraintes financières imposées aux locataires. Elles peuvent être directement liées aux pratiques des propriétaires, par des loyers trop élevés ou des garanties locatives illégales (dépassant le seuil légal, déposées sur des comptes non bloqués, etc.). Ces garanties locatives sont parfois retenues sans raison à la fin de la location comme ce fut le cas pour Chloé et Océane. Il peut aussi s'agir de charges abusives dues à un logement mal isolé ou à une mauvaise gestion par le propriétaire. Ainsi, Camila s'est vu réclamer une somme exorbitante de surplus pour des charges sur lesquelles elle n'avait aucune prise car elle payait le loyer avec les charges comprises. Le propriétaire refusait de lui fournir les justificatifs, elle n'avait donc pas non plus la possibilité de vérifier les montants réclamés. Béatrice, elle, paie des charges qui représentent plus de la moitié de son loyer car son logement est très mal isolé. Etant déjà extrêmement précaire, elle a constamment peur d'une flambée des prix de l'énergie. Dans certains cas, les propriétaires transfèrent directement les coûts qui leur incombent aux locataires. Ainsi, Camila a dû avancer l'achat d'un frigo (normalement compris dans la location) sans garantie de remboursement.

Certains mécanismes institutionnels viennent renforcer ces violences économiques. Ainsi, Mélina m'expliquait que le CPAS lui avait fixé un montant maximal pour son loyer, qui serait payé directement du CPAS au/à la propriétaire. Cette mesure vise à la protéger afin qu'il lui reste une somme raisonnable pour vivre mais, dans les faits, elle trouve que cela l'a fortement restreinte dans ses choix locatifs car le plafond fixé ne correspondant pas aux prix pratiqués sur le marché. Les propriétaires peuvent également faire un usage stratégique du cadre administratif et judiciaire à leur avantage. Ils jouent sur la méconnaissance juridique des locataires ou sur leur faible capacité de négociation, liée à leur situation de dépendance résidentielle et au marché locatif tendu. Ils peuvent refuser de transmettre certains documents, retarder des démarches ou mobiliser des arguments juridiques pour intimider les locataires. Certaines mamans solos

rencontrées ont été menacées d'expulsion ou ont reçu des mises en demeure pour les dissuader d'agir.

Ces violences économiques et juridiques génèrent un stress important chez les mamans rencontrées, un sentiment d'insécurité et des difficultés à se projeter à long terme. Elles limitent les capacités d'action des locataires, en rendant les recours complexes, coûteux et incertains. Ces pratiques montrent que la violence économique ne repose pas seulement sur le montant des sommes demandées, mais aussi sur l'incertitude, l'opacité et l'impossibilité pour les locataires de contrôler ou de contester les coûts qui leur sont imposés.

Violences physiques et sexuelles

Les violences locatives peuvent être physiques ou sexuelles. Toutefois, j'ai recueilli peu de témoignages à ce sujet dans les entretiens réalisés pour ce mémoire. Cette présence faible ne permet pas d'en conclure qu'elles sont marginales dans la population, mais il m'est difficile d'évaluer si cela tient à une absence de telles situations dans les trajectoires des mamans rencontrées ou à leur non-verbalisation dans le cadre des entretiens. Bien que ce cas ne soit pas issu d'un témoignage direct, l'ASBL Loyers Négociés m'a fait état de formes d'intimidation et de violences physiques concernant une maman qu'elle accompagne :

« [Le propriétaire] va commencer à s'introduire dans le logement de Madame à n'importe quel moment, l'attaquer, la frapper [...]. Madame est en train de se laver, la femme du propriétaire arrive. Ils ont la clé, évidemment. Elle rentre et pénètre dans la salle de bain, l'arrache par ses cheveux, tape dessus, ça va très loin. Madame va aller déposer plainte à la police, elle n'est pas vraiment prise en considération [...]. [Les propriétaires] lui retombent dessus, encore, en la frappant. [...]. Les filles sont terrorisées, elles ne peuvent pas dormir dans le logement : "Moi j'ai vu le propriétaire qui menace ma mère, qui a menacé de m'égorger". Donc là, c'est quand même assez fort ». (Wassila Mahnane, Loyers Négociés)

Si ces situations apparaissent peu dans les témoignages, elles montrent néanmoins que la relation locative peut, dans certains cas, donner lieu à des violences physiques particulièrement graves.

Concernant les violences sexuelles, les situations qui m'ont été racontées relèvent plutôt de chantages sexuels ou de comportements inappropriés que d'agressions stricto sensu. Néanmoins, comme la relation locative s'inscrit dans des rapports de domination genrés, les

propriétaires peuvent se sentir en position d'exiger des relations sexuelles, voire de les imposer en exploitant la vulnérabilité des locataires et se sachant peu susceptibles d'en subir des conséquences négatives. Certaines mamans m'ont parlé de propositions implicites ou explicites de leurs propriétaires, suggérant des avantages locatifs en échange de relations intimes. Ainsi, Loubna m'a évoqué, à demi-mot, des pressions ressenties à partir du moment où elle a commencé à louer un logement seule après sa séparation. Au moment de la recherche d'un logement, elle m'explique avoir eu des propositions d'agences immobilières de la faire monter en premier sur la liste des locataires potentiels en échange de faveurs sexuelles. Ensuite, une fois dans un logement, c'est un propriétaire qui a commencé à lui faire des avances :

« [Le propriétaire] essaie quand même de tâter le terrain, de voir quel niveau de vulnérabilité tu es, quel niveau de pleurnicherie. "Qu'est-ce que tu es prête à accepter si tu veux que je répare ton volet ?". Moi je l'ai senti, donc j'ai été très ferme, mais par exemple, c'est quelque chose que je ne ressentais pas avant. Ni quand j'étais avec mon père, ni quand j'étais mariée. [...] Comme il a vu que ça ne marchait pas, c'est lui qui a arrêté, il avait peut-être peur aussi de ce que je pouvais dire à sa femme ». (Loubna)

Chloé, elle, a été hébergée chez un ami le temps de trouver un logement, et celui-ci l'a mise sous pression pour accepter des relations sexuelles en échange de l'hébergement. Elle me raconte aussi avoir entendu beaucoup de témoignages allant dans ce sens, des rapports sexuels contre un hébergement gratuit chez un soi-disant ami. Ces situations, bien qu'elles ne s'inscrivent pas directement dans une relation locative comme nous les traitons jusqu'à présent, s'inscrivent dans le contexte de vulnérabilité résidentielle où les femmes se retrouvent exposées à du chantage sexuel contre un hébergement.

5. Les stratégies des mamans solos face aux violences locatives

« Avant, avec tout ce qui m'est arrivé, j'étais vraiment une personne très renfermée, très timide, très accommodante aussi, à toujours dire "oui, oui, oui". Et au final, les gens en profitent parce que tu es faible. Ils profitent de ta faiblesse. Donc là, maintenant, non ! J'ai appris. Et maintenant, je sais que j'ai le syndicat [des locataires] qui est derrière en cas de problème. Donc, voilà, ça donne vraiment des cartes pour pouvoir avancer ». (Océane)

Si les parties précédentes ont mis en évidence l'enchaînement de mécanismes qui produisent la vulnérabilité résidentielle et exposent les mamans solos à des violences locatives, elles ne rendent pas compte de l'ensemble de leur expérience. Les entretiens montrent en effet que ces femmes ne restent pas passives face aux violences. Elles développent des stratégies pour accéder au logement, s'y maintenir, contourner certaines situations ou se protéger. Dès lors, j'analyserai la manière dont ces stratégies se construisent et ce qu'elles permettent, dans un contexte où les marges de manœuvre restent fortement limitées. Ces stratégies impliquent une mobilisation active de ressources. Elles constituent une forme d'agentivité sous contrainte au sens où l'entend Butler (1990/2006), c'est-à-dire une capacité d'action qui ne s'exerce pas en dehors des rapports de pouvoir mais à l'intérieur de ceux-ci. Elles témoignent ainsi d'un pouvoir d'action réel mais situé, qui ne peut être compris indépendamment des contraintes qui reposent sur les mamans solos (isolement social, précarité, manque de temps, responsabilités parentales, fatigue, etc.). Wagener (2013) le souligne : « Les individus partagent des marges d'action différentes pour affronter les épreuves de la monoparentalité. Ils se trouvent dans un contexte de contraintes où ils ne sont pas entièrement libres ; ce sont leurs positions structurelles qui influent largement sur leurs capacités d'action, et le niveau de conflictualité influence largement les ressources [...] dont disposent les personnes » (p. 477). Certaines situations illustrent bien ces tensions. Par exemple, pour faire des économies afin de s'acheter une maison, Chloé décide de vivre temporairement dans un logement qu'elle sait trop petit et insalubre. Elle fait donc ce choix stratégique pour son futur, ce qui manifeste une capacité d'action réelle mais contrainte par ses finances et l'absence d'autres alternatives. L'amélioration de sa situation à long terme passe par l'acceptation de conditions dégradées à court terme. L'action existe, mais elle ne peut être dissociée des conditions qui la rendent nécessaire.

Cette lecture des stratégies permet également de dépasser l'opposition simpliste entre actif/passif. Comme le montrent Bessin et Roulleau-Berger (2002), les dominé·es ne sont pas

dépourvus de compétences, ils/elles interprètent ce qui leur arrive, mobilisent des ressources, ajustent leurs comportements et mettent du sens dans leurs actions. Ces compétences sont souvent invisibilisées car elles s'expriment dans des pratiques ordinaires d'ajustement aux contraintes plutôt que dans des formes d'action plus visibles. Pour Bessin et Roulleau-Berger, ces actions ne sont cependant pas uniquement de la résistance, mais sont plus ambivalentes et s'inscrivent dans des logiques d'adaptation, de survie et parfois de contestation. Elles permettent de faire face à la domination et de la rendre plus supportable, tout en pouvant, dans certains cas, contribuer à la reproduction des rapports sociaux dans lesquels elles s'inscrivent. C'est le cas de Béatrice, qui se veut être la locataire « idéale » pour ne pas embêter sa propriétaire. Elle cherche à tout prix à éviter les conflits. Ainsi, elle s'adapte aux contraintes de son logement et aux ressources dont elle dispose plutôt que de demander à sa propriétaire de faire des réparations pour le rendre salubre. Ce faisant, elle s'assure le maintien dans son logement en évitant une dégradation de la relation avec la propriétaire, mais elle renonce à faire valoir ses droits à un logement sain, contribuant ainsi, malgré elle, au maintien de conditions de logement inadéquates. Mettre en évidence ces stratégies ne revient pas à valoriser la « débrouillardise » ou la « résilience » individuelle mais vise à rendre visible la capacité d'action s'exerçant à l'intérieur des rapports de domination et des contraintes structurelles. Les mamans solos locataires ne sont pas passives face aux violences locatives qu'elles subissent, cependant elles ne sont pas entièrement libres dans leurs réponses. Leurs stratégies se déploient dans cet entre-deux.

Il me semble important de rappeler que la non-action peut également être une stratégie. Le non-recours aux droits peut être une solution pour ne pas perdre d'énergie, ne pas créer de conflit, ne pas risquer de se faire expulser. Ce non-recours traverse toutes les catégories de stratégies que j'analyserai ci-après. Malgré tout, il ne faut pas oublier que le non-recours aux droits n'est pas toujours un acte conscient mais qu'il peut aussi résulter du manque de connaissance des droits et des aides existantes ou simplement d'un manque de temps et d'énergie de la part des mamans solos pour mener certaines démarches (Warin, 2017). Le non-recours ne peut pas être réduit à une simple stratégie individuelle. Il constitue également un mécanisme structurel qui limite la capacité d'action des personnes. En effet, même lorsque des droits existent, leur mobilisation reste conditionnée par des ressources inégalement distribuées (temps, énergie, connaissances, soutien). En ce sens, le non-recours participe au maintien des violences locatives, il empêche leur visibilité, limite les possibilités de contestation et renforce les rapports de dépendance vis-à-vis des propriétaires.

Comme pour les violences locatives présentées précédemment, j'ai classé les stratégies en différentes catégories. Cette typologie constitue un outil d'analyse construit à partir du matériau empirique. Elle permet de saisir la diversité des réponses développées par les mamans solos face aux contraintes du marché locatif. Elle s'inscrit dans la perspective de Bessin et Roulleau-Berger (2002) pour qui les stratégies sont comprises comme des ajustements situés aux rapports de domination, pris dans des tensions entre nécessité de faire face, de maintien de l'existant et de possibilités, parfois limitées, de transformation. Ces catégories ne décrivent pas un processus linéaire, les mamans ne suivent pas forcément la même trajectoire mais naviguent entre les différentes stratégies en fonction des situations, des moments et des ressources disponibles. Il s'agit de registres d'action qui peuvent coexister, se superposer et évoluer selon les situations. Elles peuvent aussi être contradictoires et entrer en tension les unes avec les autres. Par exemple, certaines visent à éviter le conflit tandis que d'autres impliquent de le créer. Il s'agit donc d'un outil d'analyse dynamique plus que de catégories figées et rigides. Dans la suite, je traiterai donc des **stratégies de survie** (pour satisfaire aux besoins primaires dans l'urgence), j'aborderai ensuite les **stratégies d'adaptation** (pour s'ajuster aux contraintes), les **stratégies de stabilisation** (pour se sécuriser et se maintenir à long terme dans une situation résidentielle) et enfin, les **stratégies d'autonomisation** (pour reprendre du contrôle et s'émanciper).

5.1. Stratégies de survie

Les stratégies de survie visent à éviter une perte immédiate du logement ou une dégradation critique des conditions d'habitation. Elles consistent à tenir dans l'immédiat, dans des situations marquées par l'urgence ou parce qu'aucune autre solution n'est disponible. Ce sont des stratégies à court terme. Elles reposent sur des logiques d'évitement, de compromis et de gestion des risques dans un contexte où les marges de manœuvre sont trop faibles pour permettre la confrontation. Il s'agit d'éviter les conflits, d'accepter des conditions inadéquates ou encore ne rien dire. Elles sont également liées à une forme d'épuisement des mamans solos, qui limite la capacité à engager des démarches conflictuelles. C'est le cas de Béatrice qui vit beaucoup de stress quand elle doit relancer plusieurs fois sa propriétaire pour un souci dans son logement. Elle évite donc au maximum de le faire et attend le plus longtemps possible, quitte à ce que le problème s'aggrave.

Les stratégies de survie trouvent leur place pendant la relation locative mais aussi dans l'accès au logement, quand l'urgence de la situation implique de trouver rapidement un endroit où vivre et se démarquer sur le marché locatif saturé. Ainsi, toutes les mamans rencontrées ont multiplié

les candidatures et les visites de logement. Elles ont mobilisé leurs réseaux informels et souvent accepté des logements non adaptés le temps de trouver mieux. Pour certaines, ce temps s'est étiré des années entières et le logement temporaire est devenu permanent, ce qui témoigne du caractère durable de solutions initialement pensées comme provisoires. Elles peuvent aussi accepter des demandes démesurées de la part des propriétaires comme des lettres de recommandation, la transmission de documents privés (fiches de paye, composition de ménage, etc.) ou des garanties locatives plus élevées que ce qui est légalement autorisé. Concernant la manière dont elles se présentent aux propriétaires, certaines ont caché des informations ou ont menti sur leur situation, comme Chloé qui visitait des logements avec un ami pour faire croire qu'elle était en couple. D'autres, par contre, comme Mélina, jouaient franc jeu directement sur leur statut de maman solo précaire pour ne pas perdre de temps avec des propriétaires qui ne voudraient pas d'elles au final. Ces stratégies opposées illustrent différentes manières de gérer la discrimination sur le marché locatif, différentes stratégies mises en place pour un objectif partagé. Elles montrent également qu'il n'existe pas de stratégie optimale, les choix étant opérés dans des contextes d'incertitude où les effets des actions restent difficilement anticipables.

Concernant le maintien dans le logement, les stratégies de survie rencontrées lors des entretiens reposent surtout sur la minimisation du risque d'expulsion. Il s'agit principalement du paiement strict du loyer, d'avoir le moins de contact possible avec le/la propriétaire et de limiter les demandes qui lui sont faites. Cet évitement du conflit ne relève pas d'un simple choix individuel mais s'inscrit dans un rapport de domination où la contestation comporte un risque réel de perte du logement. Ces stratégies peuvent être en opposition avec des stratégies d'autonomisation, comme le recours à une expertise pour faire attester l'insalubrité du logement. En effet, si cette démarche permet de faire reconnaître son droit à vivre dans un environnement sain, elle comporte aussi le risque important de perdre son logement, dans un contexte où la probabilité d'en retrouver un autre est plutôt faible.

5.2. Stratégies d'adaptation

Les stratégies d'adaptation sont celles qui visent à rendre une situation résidentielle contrainte plus supportable au quotidien, sans toutefois la modifier structurellement. Il s'agit de s'ajuster, de bricoler avec les ressources disponibles ou de contourner certaines règles pour transformer la manière dont une situation est vécue, même si le problème de fond reste inchangé. Elles permettent, sans se confronter frontalement et risquer de mettre en péril le logement, de « vivre avec » des situations insatisfaisantes qui ne peuvent être modifiées directement. Elles

interviennent principalement quand la relation locative est installée et se distinguent des stratégies de survie en ce qu'elles s'inscrivent dans la durée plutôt que de répondre à une situation d'urgence. La situation de Béatrice illustre bien ces stratégies. Elle vit dans une maison où elle a fait beaucoup de travaux à ses frais (notamment dans la cuisine et la salle de bain) pour compenser ce que la propriétaire ne fait pas :

« J'ai investi pas mal d'argent dans cette maison. [...] Il y a plein de carrelage qui sont cassés. J'ai demandé qu'on les refasse, même si c'était du carrelage différent. Ce n'est toujours pas fait. Ça fait deux ans [...]. Alors finalement je me dis que je vais le faire moi-même et si ça ne lui convient pas, tant pis. A un moment donné, j'ai envie de vivre correctement. Mais en même temps je me dis que j'ai envie de partir, donc faire des frais dans une maison d'où on a envie de partir est-ce que c'est une bonne idée ? Mais en même temps je ne trouve rien, donc c'est un cercle vicieux, en fait ». (Béatrice)

Les stratégies d'adaptation prennent des formes variées. Comme dans le témoignage de Béatrice, elles peuvent être liées aux contraintes matérielles du logement. Les mamans rencontrées décorent leur logement et elles réalisent elles-mêmes certains travaux. Ces pratiques sont des tentatives de s'approprier un espace qui ne correspond pas à leurs attentes et envies afin de le rendre un peu plus habitable mais sans en modifier les conditions structurelles. La responsabilité de l'entretien du logement se déplace et des obligations relevant normalement des propriétaires sont prises en charge par les locataires plutôt que par les propriétaires. Dans les logements insalubres, elles organisent leur quotidien pour faire face aux conditions dégradées du logement, comme Emilie et ses enfants qui s'habillaient chaudement pour pallier la mauvaise isolation ou Camila et sa fille qui dormaient dans le salon quand il y avait trop d'humidité dans leurs chambres. Ces ajustements du quotidien montrent que l'adaptation ne passe pas uniquement par des décisions ponctuelles, mais par une réorganisation durable des pratiques de vie en fonction des contraintes du logement.

D'autres stratégies visent plutôt les ajustements dans la relation avec le/la propriétaire. Il s'agit par exemple d'adapter ses demandes comme Chloé qui ne réclame pas de travaux à son propriétaire pour éviter que le loyer augmente :

« C'est un peu comme un arrangement. Sinon, je pars. Parce que le loyer va être beaucoup plus cher. Donc, je ne veux pas dire que ça m'arrange, mais j'essaie de trouver du confort dans l'inconfort. Au moins, ça me permet de faire des économies [...] de mettre un peu de côté dans l'espoir d'acheter ou de trouver un truc [mieux] ». (Chloé)

D'autres mamans m'expliquent limiter leurs sollicitations au strict minimum, voire ne pas prendre contact directement avec le/la propriétaire, comme Loubna qui, suite aux avances sexuelles de son propriétaire, a pris le parti de passer par son épouse. Cela permet de maintenir une relation suffisamment stable pour éviter des tensions susceptibles de fragiliser leur situation résidentielle, au prix d'une limitation des possibilités de contestation.

Certaines stratégies d'adaptation sont plutôt de type économique. Elles impliquent une adaptation des ressources financières pour faire face aux coûts du logement qui pèsent fortement sur un budget déjà limité. Il peut s'agir, par exemple, d'adapter son budget sur d'autres postes de dépenses, comme Béatrice qui m'explique qu'elle mange peu quand son fils est absent. Cela peut aussi passer par l'augmentation de son temps de travail pour faire face aux dépenses du logement comme Camila ou la colocation pour diminuer les frais comme Chloé. Ces stratégies ne relèvent pas uniquement de la gestion ponctuelle de contraintes financières, mais d'un ajustement durable des ressources pour faire face aux coûts du logement structurellement élevés.

Enfin, d'autres formes de stratégies d'adaptation passent par des ajustements symboliques et moraux. Certaines mamans rencontrées donnent du sens aux difficultés qu'elles vivent en les comparant à la situation d'autres groupes sociaux. Ainsi, Mélina accuse les « étranger·es »¹¹ bénéficiaires du CPAS de donner une mauvaise image de l'ensemble des allocataires sociaux auprès des propriétaires. Béatrice, elle, estime que ces mêmes « étranger·es » bénéficient de davantage d'aides qu'elle et accèdent plus facilement à certains dispositifs leur permettant d'acheter un bien ou d'avoir un logement social rapidement. De son côté, Loubna trouve injuste que des personnes seules puissent occuper de grands logements sociaux. Ces discours, qui reposent sur des représentations et préjugés, notamment racistes, peuvent être compris comme une manière de donner du sens à la situation de précarité et de mise en concurrence pour l'accès au logement qu'elles vivent. Il ne s'agit pas uniquement de positionnements individuels mais de schémas de pensées qui peuvent être éclairés par les mécanismes de domination symbolique (Bourdieu, 1998) par lesquels les rapports de domination sont intériorisés et orientent les

¹¹ Ce mot est mis entre guillemets car il n'a pas été défini clairement pas les personnes interviewées.

perceptions et les jugements, y compris dans la manière d'interpréter sa propre position sur le marché locatif.

5.3. Stratégies de stabilisation

Les stratégies de stabilisation sont celles qui visent à maintenir, de façon durable, une situation résidentielle jugée acceptable ou préférable aux autres alternatives, même si elle est imparfaite. L'objectif est de se sécuriser, de se maintenir dans le logement, d'éviter de déménager trop souvent, d'offrir une stabilité à ses enfants. Ces stratégies ne visent pas seulement à rendre la situation viable au quotidien, mais à éviter une instabilité résidentielle future, en privilégiant des solutions perçues comme durables. Cette stabilité est une des choses que la plupart des mamans rencontrées recherchent par-dessus tout :

« Ma fille a six ans et demi et elle a déménagé combien de fois ? Je suis vraiment embarrassée et pourtant, c'est moi qui prône la stabilité, je suis la première. J'ai travaillé dix ans en PMS dans les écoles à dire aux familles que c'est la base. Mais moi, je n'arrive pas à offrir ça à ma fille ». (Chloé)

Comme les autres, ces stratégies prennent différentes formes. Elles peuvent passer par le refus de certains logements jugés trop instables ou inadaptés à long terme. Ainsi, Mélina m'explique avoir choisi son appartement en fonction des besoins futurs de son enfant, refusant des propositions de logement qui auraient convenu à court terme. D'autres mamans acceptent de vivre dans un logement qui ne leur convient pas complètement mais qui a l'avantage d'offrir une stabilité à long terme, que ce soit en termes de durée du bail, de prix du loyer ou de relation avec le/la propriétaire. Dans ces situations, le maintien dans un logement imparfait est privilégié non pas pour en améliorer les conditions, mais pour préserver une stabilité jugée essentielle à long terme. Certaines mamans ont aussi prolongé des situations temporaires pour éviter un trop grand nombre de déménagements. C'est le cas de Juliette, qui a vécu chez ses parents après sa séparation le temps de trouver un logement pour elle et ses enfants. Elle pensait que la cohabitation serait de courte durée, elle y est finalement restée un an et demi. En effet, elle avait trouvé un logement en travaux et ceux-ci ont pris plus de temps que prévu. Entre-temps, vu la situation du marché locatif et la fatigue qu'engendre un déménagement, elle a décidé de rester chez ses parents le temps de pouvoir emménager dans cet appartement.

La stabilité recherchée dépasse le logement en tant que tel, mais vise aussi l'ensemble des conditions de vie et de l'environnement social de la maman et de ses enfants. Ainsi, Loubna et

Chloé m'ont fait part de leur difficulté à trouver un travail ou à le maintenir quand les déménagements sont fréquents, a fortiori quand elles changent de ville. Cela renforce encore la précarité dans laquelle elles vivent. Les mamans rencontrées veulent également que la vie de leurs enfants reste la plus stable possible. Par exemple, les enfants de Chloé et Béatrice ont souvent changé d'école et viennent d'en trouver une qui leur convient. Toutes deux désirent donc s'en rapprocher et permettre à leurs enfants d'y rester. Il arrive que la stabilité effective dans un logement ne soit pas possible, alors les mamans visent une stabilité émotionnelle. C'est le cas de Loubna qui raconte une histoire de grand voyage à ses enfants à chaque fois qu'ils doivent déménager. Elle fait tout pour que la situation ne leur pèse pas et vivent ces changements comme un jeu.

Enfin, dans certains cas, la recherche de stabilité dépasse le maintien dans le logement actuel et s'inscrit dans une perspective de très long terme, comme l'accès à la propriété. Emilie y est parvenue après des années difficiles grâce à un terrain familial sur lequel elle a fait construire une maison avec l'argent de la revente de celle qu'elle avait achetée avec son mari. Béatrice et Chloé m'ont aussi fait part de leur envie de devenir propriétaire afin de sécuriser leur situation résidentielle mais se trouvent confrontées au refus des banques de leur faire un prêt suffisant. D'autres, comme Camila, se disent qu'elles n'y arriveront pas au vu de leur revenu et attendent que leur enfant soit en âge de partir de la maison pour trouver un logement plus petit et moins cher.

5.4. Stratégies d'autonomisation

Les stratégies d'autonomisation sont celles qui visent à réduire la dépendance résidentielle et à accroître le contrôle des mamans solos sur leur situation de logement. A l'inverse des stratégies précédentes, elles visent à contester et rééquilibrer les rapports de domination qui structurent la relation locative, dans une logique d'émancipation et d'augmentation de la capacité d'action. Pour ces stratégies, il ne s'agit pas seulement d'agir ni de s'adapter mais de réduire la dépendance au/à la propriétaire. A ce titre, elles comportent des risques plus importants pour le maintien dans le logement et restent inégalement accessibles et dépendantes des ressources mobilisables (économiques, sociales, personnelles, institutionnelles, etc.). Elles ne suppriment pas les contraintes structurelles pesant sur les mamans solos mais permettent d'en atténuer les effets. Comme les autres, ces stratégies prennent plusieurs formes. Certaines reposent sur un travail de recherche d'informations, d'appropriation de connaissances et de compétences juridiques. Les mamans prennent leurs renseignements auprès de leur réseau, comme Loubna

qui est conseillée par une cousine avocate ou Camila qui travaille dans un CPAS. Elles font aussi du travail autonome, comme Loubna qui me dit avoir passé des heures sur le site internet d'une ASBL qui facilite l'accès et la compréhension de contenus juridiques. Parfois, comme Océane, elles se rapprochent d'associations comme les syndicats de locataires qui travaillent à l'émancipation des locataires par la connaissance de leurs droits et par des actions collectives de pression sur les propriétaires. Cette acquisition de connaissances et de compétences permet une transformation progressive dans leur position face au/à la propriétaire. Sans sortir totalement de leur position de vulnérabilité, elles deviennent davantage capables de se défendre et de faire valoir leurs droits. Elles mobilisent ces compétences acquises dans une logique de contestation directe des pratiques des propriétaires : envoi de mises en demeure, recours à des expertises, introduction de plaintes ou dans certains cas, l'arrêt du paiement du loyer comme moyen de pression. Cette dernière stratégie a été utilisée par Camila et Océane. Toutes deux ont bloqué l'argent des loyers sur un compte d'épargne, qu'elles acceptaient de verser quand le propriétaire aurait réalisé les travaux nécessaires. Océane a aussi utilisé les menaces juridiques pour faire valoir ses droits. Ces pratiques permettent de rééquilibrer partiellement la relation locative en posant des contraintes sur les propriétaires. Toutefois, ces stratégies ne garantissent pas un renversement des rapports de domination et peuvent parfois échouer ou produire des effets limités.

Enfin, certaines stratégies d'autonomisation visent à se dégager, parfois partiellement, de la dépendance au marché locatif ou au/à la propriétaire. Cela peut passer par la recherche active d'un nouveau logement locatif ou par l'accès à la propriété. Cette situation met en évidence la porosité entre plusieurs types de stratégies. L'achat d'un bien immobilier peut être catégorisé comme une stratégie de stabilisation, comme je l'ai montré plus haut, ou une stratégie d'autonomisation selon les significations qui lui sont attribuées. Dans le cas des mamans solos rencontrées, il s'agit sans doute un peu des deux à la fois.

5.5. Les effets du réseau relationnel sur la capacité d'action

« Avec mes parents, maintenant on s'entend bien mais ça n'a pas toujours été le cas. On n'a pas des caractères hyper compatibles, on n'est pas méchants l'un envers l'autre, c'est juste que... Donc j'avais l'appréhension de devoir rester longtemps. [...] Mais les premières recherches [de logement après la séparation] m'avaient tellement démolie. Je me suis dit que chez mes parents, finalement, on arrivait à survivre comme ça. Ce n'est pas facile, mais on a de la chance d'avoir

la petite maison avec un jardin. Mes filles étaient super heureuses de voir leurs grands-parents ».
(Juliette)

Le réseau ne constitue pas une stratégie en soi mais des ressources relationnelles qui traversent l'ensemble des stratégies mises en place par les mamans solos et en conditionne largement les possibilités. Le réseau désigne l'ensemble des relations sociales dans lesquelles s'inscrivent les mamans solos (famille, ami·es, collègues, voisin·es, associations, etc.) et qu'elles peuvent, dans certaines conditions, mobiliser. Ces relations sont ambivalentes, elles peuvent soutenir mais aussi contraindre, fragiliser ou renforcer la vulnérabilité. Le réseau influence la mise en place de stratégies et constitue un élément important dans la capacité d'action des mamans solos. Ce réseau peut faciliter l'accès au logement comme Chloé qui a loué des biens avec sa maman ou avec un ami, autant pour partager le loyer que pour supprimer l'argument du revenu unique de la part des propriétaires. Il peut aussi atténuer les effets des discriminations comme Juliette qui visitait les biens avec son papa. Le réseau peut aussi réduire la dépendance vis-à-vis d'un·e propriétaire comme Mélina qui va bientôt quitter son logement pour s'installer dans un appartement de son beau-père, avec un loyer bien en deçà de ce qu'elle trouve sur le marché ou comme Camila qui a longtemps loué le studio d'une amie. A l'inverse, le fait de disposer d'un réseau peu mobilisable ou peu soutenant renforce la vulnérabilité des mamans solos et limite leurs marges de manœuvre.

Le réseau peut prendre différentes formes qui n'offrent pas les mêmes ressources et ne sont pas mobilisables de la même manière selon les situations. Ainsi, le cercle familial est souvent le premier à être sollicité et occupe une place centrale dans les stratégies mises en place, notamment pour de l'hébergement. C'est le cas de Juliette qui est restée plus d'un an chez ses parents, Mélina qui a vécu chez sa grand-mère avec son bébé ou encore Loubna et Chloé qui ont fait un bref passage dans leur maison familiale. Dans les témoignages reçus, cet hébergement a lieu au moment de la séparation et il est toujours temporaire. Ceci fait référence à la notion de cohabitation familiale telle qu'évoquée par Bonvalet et Dureau (2000) comme « étape transitoire précaire en attendant d'accéder au logement » (p. 151), que ce soit au début de la vie adulte ou des années plus tard, en cas de rupture et de problème transitoire de logement. Pour ces deux autrices, la cohabitation intergénérationnelle peut aussi être durable, avec des espaces dédiés à chacun au sein d'une même maison, mais ce n'est pas un phénomène que j'ai rencontré auprès des mamans solos interrogées. La famille peut aussi être une aide financière ou matérielle, comme Emilie qui a construit sa maison sur un terrain familial. Il arrive aussi

qu'un membre de la famille ait un rôle de garant auprès du/de la propriétaire. Enfin, la famille est souvent citée comme soutien moral, ce réseau est mobilisé pour des conseils et pour de l'aide concernant les enfants.

Le réseau relationnel informel (ami·es, collègues, connaissances, etc.) peut aussi faciliter l'accès ou le maintien dans le logement mais, d'après les mamans solos rencontrées, ce réseau est plus rare. Camila, qui travaille justement dans un service logement du CPAS, mobilise souvent ses collègues pour avoir des conseils. Océane, elle, a eu contact avec un avocat, via un ami, qui lui a donné des conseils à titre gratuit. Parfois, le lien est plus fort, comme l'amie de Camila qui l'a accompagné lors de son accouchement car le papa de sa fille était absent ou une autre amie qui a accouché à la même époque et avec qui elle échangeait la nuit :

« On se tenait compagnie [par téléphone] pendant la nuit, voir si on allaitait et comment avait été la nuit, on passait des heures et des heures » (Camila).

Elle a aussi fortement mobilisé ce réseau amical par la suite aussi pour faire des réparations chez elle, l'héberger quand son logement était insalubre, etc. Parmi les mamans rencontrées, elle est aussi la seule à ne pas avoir de famille en Belgique.

Enfin, le réseau institutionnel est composé des associations et professionnel·les (travailleur·euses social·es, juristes, expert·es, etc.). Il peut s'agir d'associations dédiées aux mamans solos comme le « Relais des Familles Monos » qui a souvent été cité ou des associations sur le logement comme les syndicats de locataires ou des AIS. Ce réseau dépend d'une action de la part des mamans, qui doivent pousser une première fois la porte de ces associations. L'accès à ce réseau suppose de disposer de certaines informations (savoir ce qui existe, où les trouver, comment s'y présenter, etc.) ainsi que d'un minimum de temps et d'énergie, ce qui en limite l'accessibilité pour certaines personnes.

Il est important de mettre en avant la dimension ambivalente du réseau qui n'est pas toujours protecteur. La famille peut constituer une ressource indispensable au moment de la séparation, par un hébergement d'urgence par exemple, mais peut aussi prendre des formes de dépendance, de contrôle ou de tension. Plusieurs mamans rencontrées évoquent des situations où cette aide est difficile à vivre et ne peut s'inscrire dans la durée. Comme Béatrice qui a été hébergée chez ses parents mais qui ne pourrait plus y retourner si elle avait de nouveau un problème de logement car son père le refuse désormais catégoriquement. Il y a aussi des situations où les

liens sont simplement rompus au moment de la séparation comme Loubna qui a coupé contact avec une bonne partie de sa famille qui n'accepte pas son divorce. L'aide apportée par des amis peut aussi être ambivalente et reproduire les violences, comme Chloé qui s'est vu demander des faveurs sexuelles en échange d'un hébergement d'urgence chez un ami. Ces situations montrent que le réseau peut aussi reproduire des rapports de domination, y compris dans des espaces supposés protecteurs.

6. Conclusion

Ce mémoire montre l'enchaînement des mécanismes sociaux qui structurent les trajectoires résidentielles des mamans solos rencontrées. La monoparentalité n'est pas uniquement une configuration familiale mais aussi une position sociale spécifique sur le marché locatif, traversée de rapports de domination multiples qui s'entrecroisent. Cette position expose les mamans solos à des discriminations d'accès au logement, qui restreignent leurs possibilités et réduisent leurs alternatives, produisant une vulnérabilité résidentielle qui se traduit par une dépendance vis-à-vis des propriétaires. Il ne s'agit pas de fragilités individuelles mais d'une condition produite à la fois par des contraintes structurelles (précarité, responsabilités parentales, isolement social, etc.) et par le fonctionnement du marché locatif saturé. C'est sur ce terrain que les violences locatives émergent et se maintiennent. Celles-ci sont le prolongement des rapports de domination à l'œuvre sur le marché locatif et s'inscrivent dans un continuum de violences. La relation locative ne peut être réduite à un simple cadre contractuel, elle est un rapport social asymétrique dans lequel les propriétaires détiennent un pouvoir matériel sur un bien essentiel à la (sur)vie quotidienne, conditionnant directement les conditions d'existence des locataires. Cette asymétrie structure les interactions, limite les marges de négociation et participe à la production et au maintien des violences locatives.

La notion de violences locatives permet de saisir ces situations comme les manifestations d'un même mécanisme social, plutôt que comme des faits isolés. Elle rend visibles des atteintes aux conditions d'habitation souvent reléguées à la sphère privée. À l'instar d'autres formes de violences dans la sphère domestique, elles ont lieu dans des espaces peu visibles et souffrent d'un manque de reconnaissance institutionnelle, ce qui contribue à leur banalisation et à leur invisibilisation. Ces violences se déploient dans plusieurs dimensions (matérielles, relationnelles, économiques, administratives, physiques et sexuelles) et viennent fragiliser les mamans solos en ébranlant les fonctions fondamentales du logement comme lieu de sécurité, de stabilité et de protection. Face à ces violences, les mamans solos développent des stratégies pour faire face, tenir, se stabiliser ou, dans certains cas, s'autonomiser. Loin de toute vision misérabiliste ou héroïsante, ces stratégies s'inscrivent dans les rapports de pouvoir pour en redéfinir les contours, sans toutefois jamais pouvoir s'en affranchir complètement. Elles relèvent d'une agentivité située, inscrite dans les contraintes structurelles. Cette capacité d'action est fortement inégale. Elle dépend des ressources mobilisables (le réseau, les ressources économiques, le temps, l'énergie, etc.) qui sont elles-mêmes inégalement réparties

et parfois ambivalentes. Le réseau peut ainsi constituer à la fois un soutien et un espace de reproduction des rapports de domination.

Les analyses développées dans ce mémoire invitent à considérer le logement non comme un simple espace de vie, mais comme un lieu traversé de rapports de pouvoir. Loin d'être neutre, la relation locative peut devenir un espace de contrôle, de dépendance, de vulnérabilité et de violences. Si les violences dans l'espace domestique sont souvent pensées à travers le prisme du couple, ce mémoire démontre qu'elles peuvent également se déployer dans d'autres configurations, notamment dans la relation entre propriétaires et locataires. Ces éléments invitent à interroger le rôle des institutions dans la non-reconnaissance des violences locatives. Ce mémoire interroge plus largement la place accordée au logement dans les politiques publiques, non pas uniquement comme un cadre de vie mais comme un lieu de reproduction des inégalités sociales. Il questionne les fondements mêmes de l'organisation du logement dans notre société. Lorsque l'accès à un bien aussi essentiel que le logement dépend de la propriété privée, produisant de la dépendance et permettant le déploiement de formes de domination, c'est l'équilibre entre droit au logement et droit de propriété qui est directement interrogé. Les violences locatives apparaissent non comme des dysfonctionnements marginaux, mais comme des manifestations d'un système qui produit des situations de vulnérabilité structurelle.

Cette recherche ouvre plusieurs pistes de prolongement. Il serait pertinent d'élargir l'analyse à d'autres configurations familiales, de comparer différents contextes géographiques ou encore d'intégrer le point de vue des propriétaires afin de mieux saisir les logiques qui structurent la relation locative. Le rôle des institutions dans la (non) prise en charge des violences locatives constitue aussi un axe de recherche à approfondir, permettant d'interroger les mécanismes de leur invisibilisation et les limites des réponses existantes. Enfin, l'analyse des violences locatives dans le logement public constituerait une recherche importante, afin d'examiner comment ces violences prennent forme dans un autre cadre locatif et institutionnel.

Agir sur les mécanismes des violences locatives

Les entretiens menés dans le cadre de cette recherche, auprès de mamans solos et de professionnelles du secteur, ainsi que l'analyse des mécanismes à l'œuvre dans les trajectoires résidentielles, permettent de dégager plusieurs pistes de réflexion et d'action. Celles-ci s'ancrent dans les expériences vécues et dans les logiques structurelles mises en évidence tout au long de ce mémoire.

Premièrement, **mieux reconnaître les violences locatives** constitue un enjeu central. Souvent banalisées ou difficilement identifiées, elles restent peu visibles et peu prises en charge, ce qui limite les possibilités de recours et contribue à leur maintien. Cela implique notamment de renforcer leur reconnaissance institutionnelle à travers la sensibilisation des acteur·ices du logement (propriétaires, agences immobilières, travailleur·euses sociaux·ales) ainsi que par une lutte accrue contre les discriminations d'accès.

Deuxièmement, il est nécessaire de **réduire la dépendance locative** des mamans solos vis-à-vis des propriétaires. Cela conduit à interroger le fonctionnement du marché locatif, notamment à travers l'encadrement des loyers, le renforcement de l'offre de logements accessibles (en particulier publics) et la lutte contre l'insalubrité et les pratiques abusives de certains propriétaires.

Troisièmement, **mieux sécuriser les parcours résidentiels** paraît essentiel, en facilitant l'accès à la garantie locative, en élargissant certaines aides ou en interrogeant des dispositifs comme le statut de cohabitant. Dans ce cadre, la reconnaissance du statut des familles monoparentales constitue également un enjeu important pour une meilleure prise en compte de leurs réalités spécifiques dans l'accès aux droits et aux aides.

Quatrièmement, il est important de **renforcer les conditions d'exercice de la capacité d'action** des mamans solos, notamment par un meilleur accès à l'information, un soutien accru aux structures d'accompagnement et le développement de dispositifs de logements de transition, dans un contexte marqué par un non-recours aux droits important.

Enfin, soutenir et encadrer des **formes alternatives d'habiter**, comme la colocation entre parents solos, constitue une piste complémentaire. Si ces pratiques ne sont ni généralisables ni accessibles à toutes, elles ouvrent néanmoins des pistes de réflexion quant à la diversification des manières d'habiter. Elles invitent à envisager des formes de logement plus adaptées à certaines situations, tout en restant attentif·ves aux risques de récupération de ces modèles dans des logiques marchandes pouvant reproduire, voire renforcer, les inégalités existantes.

Pour conclure, derrière les violences locatives, c'est finalement la possibilité même d'habiter un logement de manière stable, digne et sécurisante qui se trouve fragilisée par les rapports de domination traversant le marché locatif. Rendre visibles ces mécanisme apparaît dès lors comme une étape nécessaire pour envisager des transformations structurelles du logement.

Bibliographie¹²

BERNARD Nicolas (2007). Femmes, précarité et mal-logement: un lien fatal à dénouer, *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1970(25), 5-36.

BESSIN Marc & ROULLEAU-BERGER Laurence (2002). Les armes du faible sont-elles de faibles armes ?, *L'Homme & la Société*, 143-144(1), 3-11.

BONVALET Catherine & DUREAU Françoise (2000). Les modes d'habiter : Des choix sous contraintes. In DUREAU Françoise, DUPONT Véronique, LELIÈVRE Eva, LÉVY Jean-Pierre & LULLE Thierry (dir.), *Métropoles en mouvement : Une comparaison internationale* (pp. 131-153). Anthropos, IRD.

BOUILLON Florence, DEBOULET Agnès, DIETRICH-RAGON Pascale & FIJALKOW Yankel (2019). *Vulnérabilités résidentielles*. Editions de l'Aube.

BOURDIEU Pierre (1998). *La domination masculine*. Editions du Seuil.

Bruxelles Logement (2023). *Inégalités de genre dans l'habitat en Région de Bruxelles-Capitale*.

BUTLER Judith (éd. originale 1990), traduit de l'anglais par Kraus Cynthia (2006). *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*. La Découverte Poche.

CAVALIN Catherine (2018). Comment le genre habite-t-il les violences ? (et vice versa). In LAMBERT Anne, DIETRICH-RAGON Pascale & BONVALET Catherine (dir.), *Le monde privé des femmes* (pp. 301-309). Edition de l'Ined.

CEHD (2019). *Ménages féminins et conditions de logement en Wallonie*, Cahier d'Etudes et de Recherches.

CEHD (2023). *Chiffres clés du logement en Wallonie* (6^e édition).

CRENSHAW Kimberlé (1989). Demarginalizing the intersection of race and sex: A black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics, *University of Chicago Legal Forum*, 1989(1), Article 8.

FDSS (2024). *Être femme, précaire et parent solo en Wallonie*.

¹² Les prénoms des auteur·ices sont mentionnés en toutes lettres afin de renforcer la visibilité des femmes dans la production scientifique, tout en respectant la structure des normes APA.

FEDERIA (2026). *Baromètre de location 2025*. https://www.federia.immo/images/blog/2026-02-11-cp-barometre-des-locations-25_file.pdf (consulté le 15/03/2026).

GRANDJEAN Nathalie (2021). Traiter l'objectivité en féministe: du positionnement à la diffraction. In ISRAEL-JOST Vincent (dir.), *Objectivité(s). Science, éthique & société* (pp. 75-99), Academia Press.

HANCOCK Claire (2014). L'espace ressource ou leurre : qu'est-ce que penser spatialement fait gagner, et perdre, à la réflexion sur le genre ?, *Les cahiers du CEDREF*, 21.

IWEPS (2023). *La structure de la propriété des logements en Wallonie et en Belgique*, Regard statistique n° 8.

IWEPS (2025). *Taux de risqué de pauvreté selon le ménage*. <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-risque-de-pauvrete-selon-type-de-menage/> (consulté le 26/02/2026).

IWEPS (2026). *Nombre et taille des ménages en Wallonie*. <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/nombre-et-taille-des-menages/> (consulté le 29/04/2026).

KELLY Liz, traduit de l'anglais par TILLOUS Marion (2019). Le continuum de la violence sexuelle. *Cahiers du Genre*, 66(1), 17-36.

La Ligue des Familles (2018). *Recherche-action sur les attentes et les besoins des familles monoparentales*.

La Ligue des Familles (2024). *Le baromètre des parents*.

LEMAIGRE Thomas & WAGENER Martin (2013). *Monoparentalité à Bruxelles. État des lieux et perspectives*. Plateforme technique de la monoparentalité en Région Bruxelles-Capitale.

Observatoire Belge des Inégalités (2025). *Racisme structurel dans le logement en Belgique*. <https://inegalites.be/Racisme-structurel-dans-le> (consulté le 14/03/2026).

PAILLE Pierre & MUCCHIELLI Alex (2021). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Armand Colin.

Région wallonne (1998). *Code wallon de l'habitation durable (logement) : Décret du 29 octobre 1998*. <https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/1998/10/29/1998027652/1999/03/01>

SALEMBIER Chloé (2018). « De la petite maison dans la prairie aux marchands de sommeil » : 40 récits de femmes pour analyser les ruptures, besoins et modes de débrouille face à l'inégalité de l'accès au logement. *Chroniques féministes*, 122(1), 5-8.

SAVOIE-ZAJC Lorraine (2009). L'entrevue semi-dirigée. In GAUTHIER Benoit (dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données* (pp. 337 - 360). Presses Universitaires du Québec.

Statbel (2025). *13,8 % des enfants belges souffrent de privation matérielle liée à leurs besoins spécifiques d'enfants*. <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/138-des-enfants-belges-souffrent-de-privation-materielle-liee-leurs-besoins-specifiques> (consulté le 26/02/2026).

SWL (2025). *Rapport d'activité 2024*.

UNIA (2025). *Rapport d'activité 2024*.

UNIA (s.d.). *La discrimination dans la loi*. <https://www.unia.be/fr/discrimination-comprendre/discrimination-dans-la-loi> (consulté le 15/03/2026).

UNIA (s.d.). *Qu'est-ce que la discrimination*. <https://www.unia.be/fr/discrimination-comprendre> (consulté le 15/03/2026).

VERHAEGHE Pieter-Paul (2020). *Ethnic discrimination on the housing market of Wallonia: an explorative study*, VUB.

WAGENER Martin (2013). *Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles : les femmes face aux épreuves de la parentalité*. Thèse de doctorat, UCLouvain.

WAGENER Martin (2019). La reconnaissance de la monoparentalité comme nouvelle catégorie cible des politiques de diversité. Vers un universalisme adapté ? *SociologieS*.

WARIN Philippe (2017). *Le non-recours aux politiques sociales*, Presse universitaire de Grenoble.

Annexe 1 : Tableaux récapitulatifs des entretiens

Mamans solos

Prénom fictif	Date de l'entretien	Lieu de vie ¹³	Nombre d'enfants et âge	Type de garde et depuis quand	Type de logement actuel
Océane	07/11/25 (visio)	Grande ville	2 enfants 12 et 14 ans	Alternée ¹⁴	Maison avec son compagnon
Loubna	13/11/25 (visio)	Ville Moyenne	3 enfants 5, 6 et 8 ans	Exclusive depuis 2,5 ans	Logement social
Juliette	14/11/25	Grande ville	2 enfants 2 et 5 ans	Majoritaire (tend vers une garde alternée). Depuis 2,5 ans (pendant la seconde grossesse)	Appartement
Emilie	17/11/25	Milieu rural	3 enfants 18, 20 et 23 ans	Exclusive depuis 10 ans	Propriétaire d'une maison où elle vit avec ses deux plus jeunes enfants
Béatrice	20/11/25 (visio)	Grande ville	1 enfant 12 ans	Exclusive depuis le début (père non reconnu)	Maison (enfant à l'internat la semaine)
Chloé	21/11/25 (visio)	Grande ville	1 enfant 7 ans	Exclusive depuis le début (père non reconnu)	Maison
Camila	27/11/25 (visio)	Grande ville	1 enfant 13 ans	Exclusive depuis le début	Logement social
Mélina	05/12/25	Grande ville	1 enfant 1,5 ans	Exclusive depuis le début (père non reconnu)	Appartement avec son compagnon (non déclaré sur le bail)

¹³ Les personnes rencontrées vivent toutes en Wallonie. Afin de préserver leur anonymat, je classe les milieux de vie en grande ville (plus de 100 000 habitant-es), ville moyenne (entre 50 000 et 100 000 habitant-es) ou milieu rural.

¹⁴ Océane est la seule maman en garde alternée égalitaire. Son contact m'a été donné par une association et je n'ai pas pris le temps de vérifier le type de garde en amont de l'entretien. Je l'ai néanmoins gardée dans mon corpus car son témoignage est très éclairant.

Professionnelles

Association	Object social	Localisation des actions	Fonction	Date de l'entretien
Loyers négociés	Accompagner les locataires dans la résolution de leurs conflits avec les bailleur·euses	Bruxelles	Conseillère « Droit au logement »	15/01/26 (visio)
Fédération des Services Sociaux (FDSS)	Centre d'appui au dispositif « Relais Famille Mono »	Fédération Wallonie-Bruxelles	Sociologue	15/01/26 (visio)
Relais Famille Mono	Accompagner et soutenir les familles monoparentales vers l'autonomie	Région wallonne	Assistante sociale - Province du Luxembourg	23/01/26

Annexe 2 : Guide d'entretien pour les mamans solos

Introduction de l'entretien

Cadre de l'entretien

Consentement pour enregistrement. Possibilité d'arrêt à tout instant.

Thématique de la recherche et présentation de la chercheuse.

Trajectoire de mamans solos

Situation familiale : Nombre d'enfants, nombre de co-parents ?

Organisation de la garde ?

Existence ou non d'une contribution alimentaire ? Modalités décidées d'un commun accord ou imposées ? Régularité ?

Depuis combien de temps en tant que maman solo ?

Raison de la monoparentalité ? Séparation, abandon, décès, décision d'avoir un/des enfant(s) seule, etc.

Changements liés à la monoparentalité dans la vie quotidienne (temps, charge mentale, émotions, travail, argent, contacts sociaux, etc.) ?

Ressentis et perceptions de la situation ?

Trajectoire de logement

Parcours résidentiel : Retracer les logements dans lesquels la personne a vécu depuis l'enfance : Avec qui ? Type de bien ? (appartement, maison, ville, campagne, etc.) Statut ? Locataire ou propriétaire ? Logement privé ou public ?

Que signifie « le logement » pour la personne ?

Perception de l'accès au logement : Obstacles ? Facilités ? Soutien institutionnel, associatif ou du réseau (famille, amis, etc.) ? Tactiques utilisées pour accéder au logement ?

Evolution du rapport au logement avant et après enfants ?

Évolution du rapport au logement avant et après la monoparentalité ?

Qu'a changé la monoparentalité sur le rapport au logement ?

Ressenti et perceptions de la situation ?

Qualité du logement – 5 adjectifs pour qualifier le logement actuel ?

Le logement actuel est-il mieux ou moins bien que les précédents ?

Volonté de déménager ?

Relation avec les propriétaires - Possibilité de parler de plusieurs propriétaires, selon la trajectoire de logement.

Qui sont-ils ?

Quels liens avec eux ?

Modalité de contact ? Sms, mail, téléphone, face à face, courrier, etc.

Quels sont les aspects les plus importants dans le lien avec le propriétaire ? Sont-ils respectés ?

Qualité de la relation : À l'écoute ? Réactivité ?

Font-ils les travaux nécessaires ?

Situation(s) concrète(s) de difficulté face au propriétaire ? Quels auraient été les besoins pour s'en sortir ? Quelle résolution de la difficulté ?

Est-ce que la situation aurait été différente s'il n'y avait pas d'enfants ? Et si pas en situation de monoparentalité ?

Éléments perçus comme inévitables, discriminants ou genrés dans la relation ? Relance : ou au contraire, la situation de monoparentalité a été favorable ?

Comment se vivent ces situations au quotidien ?

Qu'est-ce qui devrait changer dans les relations entre locataires et propriétaires pour mieux répondre aux besoins des mamans solos ?

Quel est le dernier contact avec le propriétaire ? Description de la situation.

Profil

Quel type d'études ? Quel diplôme le plus élevé ? Type de revenu ?

Part du budget mensuel consacré au logement (charges comprises). Impression de la personne par rapport à ce budget : très cher – moyen cher – pas cher – bon plan ?

Si travail : Quel type d'emploi ? Secteur d'activité ? A temps plein ou temps partiel ? Ce régime de travail est-il choisi ou subi ?

Clôture de l'entretien

Quelque chose à ajouter ? Des éléments importants à souligner ? Des sujets non abordés ?

Les impressions/le ressenti sur cet entretien ?

Recommandations : Quelqu'un que je devrai absolument rencontrer ? Une recommandation de lecture ?

Autre ?

Remerciements.

Annexe 3 : Guide d’entretien pour les professionnel·les

Introduction de l’entretien

Cadre de l’entretien

Consentement pour enregistrement. Possibilité d'arrêt à tout instant.

Consentement pour non anonymat ? Ok pour parler de l’association et du statut de la personne sans citer son nom ?

Thématique de la recherche et présentation de la chercheuse

Présentation du/de la professionnel·le et du cadre institutionnel

Structure dans laquelle on se trouve ? Type de structure (ASBL, service public, AIS, etc.) ?

Fonction exacte / intitulé du poste ? Ancienneté dans la fonction ?

Publics accompagnés ?

Les mamans solos comme public spécifique

Part des situations concernant des familles monoparentales (estimation) ? Et spécifiquement les mamans ?

Comment définiriez-vous une “maman solo” dans votre pratique professionnelle ?

Est-ce un public parmi d’autres ou une spécificité ?

Quelles sont, selon vous, les principales difficultés rencontrées par les mamans solos ? (Logement, financières, administratives, organisationnelles, relationnelles, etc.)

Voyez-vous des différences selon : Nombre d’enfants ? Âge des enfants ? Situation de garde ? Statut administratif / origine sociale ?

Accès et maintien dans le logement

Quels sont les principaux obstacles à l’accès au logement pour les mamans solos ? Marché privé et logement public

Au contraire, ont-elles des facilités dues à leur statut ?

Les difficultés évoquées par les mamans solos que vous accompagnez sont-elles : Principalement économiques ? Liées à la composition familiale ? Liées au statut de femme seule ?

Identifiez-vous des discriminations spécifiques ?

Evolution du rapport au logement avant et après enfants ? Avant et après la monoparentalité ?

Stratégies mises en place par les mamans solos

Quelles stratégies observez-vous chez les mamans solos pour accéder à un logement et le conserver ?

Ces stratégies sont-elles encouragées par les professionnel·les, tolérées ou dénoncées ?

Exemples : Minimisation du nombre d'enfants, acceptation de logements inadéquats, mobilisation du réseau informel, dépendance à un propriétaires « bienveillant »

Comment interprétez-vous ces stratégies ? Autonomie ? Contrainte ? Adaptation ?

Relations avec les propriétaires

Comment décririez-vous les relations entre : Mamans solos et propriétaires privés ? Mamans solos et propriétaires publics / AIS ?

Quelles sont les situations de conflit les plus fréquentes ?

Observez-vous des différences de traitement selon la situation familiale ? Selon le genre ? Selon la race ?

Êtes-vous parfois amené·e à jouer un rôle de médiation ? Dans quels cas ? Avec quels résultats ?

Pensez-vous que la présence d'enfants, et plus encore la monoparentalité, modifie la position de négociation des locataires ?

Contraintes institutionnelles et marges de manœuvre

Quelles sont les principales contraintes auxquelles vous êtes confronté·e dans votre travail auprès des mamans solos ? (Cadre légal, manque de logements, pressions institutionnelles, etc.)

Dans quelles situations avez-vous le sentiment de ne pas pouvoir répondre adéquatement aux besoins des mamans solos ?

Existe-t-il des dispositifs pensés spécifiquement pour ce public ? Sont-ils suffisants et accessibles ?

Regard critique et pistes d'amélioration

Qu'est-ce qui devrait changer, selon vous, pour améliorer l'accès et la stabilité résidentielle des mamans solos ?

Y a-t-il un décalage entre les discours politiques et les réalités de terrain ?

Clôture de l'entretien

Souhaitez-vous ajouter un élément important non abordés ?

Avez-vous une réaction aux récits des mamans solos que vous accompagnez ?

Recommandations : Autres professionnel·les à rencontrer ? Lectures, rapports, recherches utiles ?

Remerciements.

Résumé

Cette recherche analyse les trajectoires résidentielles de mamans solos locataires en Wallonie afin de comprendre les mécanismes sociaux qui conduisent aux violences locatives. Elle montre que la monoparentalité constitue une position sociale spécifique sur le marché locatif, traversée par de multiples rapports de domination. Les mères solos subissent des discriminations d'accès au logement qui restreignent les alternatives résidentielles et les placent dans une situation de vulnérabilité et de dépendance vis-à-vis des propriétaires. Dans ce contexte, la relation locative ne peut être pensée comme un simple rapport contractuel neutre, mais comme une relation asymétrique de pouvoir pouvant devenir un espace de contrôle, de pression et de violences. Ces violences fragilisent les fonctions fondamentales du logement comme lieu de stabilité, de sécurité et de protection. Face à ces contraintes, les mamans solos développent différentes stratégies pour accéder au logement et s'y maintenir, révélant d'une capacité d'action située, inégalement réparties et toujours inscrites dans des contraintes structurelles.

Mots-clés

Violence locative, monoparentalité, maman solo, marché locatif privé, stratégie